PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

15 September 1988 **Doc. 5937**

REPORT

on the general policy of the Council of Europe — East-West relations

(Rapporteur : Mrs LALUMIÈRE)

I. Draft resolution

presented by the Political Affairs Committee[1]

The Assembly,

1. Recalling its past work on East-West relations, the Conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE), and its Resolution 886 which noted, in October 1987, that the Council of Europe was "for the first time, accepted as an interlocutor by all participants in the CSCE";

2. Welcoming the fact that the dialogue has been intensified by a second meeting in Vienna with the delegations to the ongoing CSCE review meeting of all non-member states (March), talks in Strasbourg between the enlarged Bureau and delegations from the Supreme Soviet (April) and the Romanian Grand National Assembly (June), and the visit to Strasbourg of Mr Horn, Secretary of State for Foreign Affairs of Hungary (May), and noting that the President of the Assembly, who visited Yugoslavia with an Assembly delegation in April, will be going to Warsaw in November at the invitation of the Speaker of the *Sejm* (Parliament) after an official visit to that country by the Secretary General last March;

3. Noting that, at its 81st Session (November 1987), the Committee of Ministers of the Council

1. *a* Unanimously adopted by the committee on 13 September 1988.

Members of the committee : MM. *Steiner (Chairman), Martinez (Vice-Chairman), Alemyr, Antretter,* Mrs Baarveld-Schlaman, MM. *Baumel,* Björck *(Alternate : Tarschys), Candal,* Caro *(Alternate : Fourré), De Bondt,* Sir *Geoffrey Finsberg,* MM. Gabbuggiani, Hardy, Mrs Helgadottir, MM. *Hengel,* Hill, Irmer, *Kindle,* De Kwaadsteniet, Mrs *Lalumière,* MM. *Lied,* Lyssarides, Markopoulos, *Miville,* Natali, Nørgaard, *Papadogonas,* Portelli, *Power, Reddemann,* Sager *(Alternate : Petitpierre), Sarti, Schieder, Soares-Costa, Taner, Taşçioglu,* Mrs Ugalde *(Alternate :* Mr *Cuco),* Mr Van Der Biest.

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

b. See 14th Sitting, 6 October 1988 (adoption of the draft resolution as amended), and Resolution 909.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

15 septembre 1988 **Doc. 5937**

RAPPORT

sur la politique générale du Conseil de l'Europe — Relations Est-Ouest

(Rapporteur : Mme LALUMIÈRE)

I. Projet de résolution

présenté par la commission des questions politiques[1]

L'Assemblée,

1. Rappelant ses travaux antérieurs sur les relations Est-Ouest et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), notamment sa Résolution 886 qui constatait en octobre 1987 que le Conseil de l'Europe était « pour la première fois accepté comme interlocuteur par tous les participants de la CSCE »;

2. Se félicitant du fait que le dialogue est allé en s'intensifiant, avec une deuxième rencontre à Vienne des délégations de tous les Etats non membres participant à la réunion sur les suites de la CSCE (mars), des échanges de vues à Strasbourg entre le Bureau élargi et des délégations du Soviet suprême (avril) et de la Grande Assemblée roumaine (juin), et la visite à Strasbourg de M. Horn, ministre d'Etat hongrois aux Affaires étrangères (mai), et notant que le Président de l'Assemblée, qui s'était rendu en Yougoslavie en avril avec une délégation de l'Assemblée, se rendra à Varsovie en novembre à l'invitation du Président de la Diète après une visite officielle du Secrétaire Général dans ce pays en mars dernier;

3. Notant que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a arrêté, lors de sa 8e Session

1. *a.* Adopté à l'unanimité par la commission le 13 septembre 1988.

Membres de la commission : MM. *L. Steiner (Président), Martinez (Vice-Président), Alemyr, Antretter,* Mme Baarveld-Schlaman, MM. *Baumel,* Björck *(Remplaçant : Tarschys), Candal,* Caro *(Remplaçant : Fourré), De Bondt,* Sir *Geoffrey Finsberg,* MM. Gabbuggiani, Hardy, Mme Helgadottir, MM. *Hengel,* Hill, Irmer, *Kindle,* De Kwaadsteniet, Mme *Lalumière,* MM. *Lied,* Lyssarides, Markopoulos, *Miville,* Natali, Nørgaard, *Papadogonas,* Portelli, *Power, Reddemann,* Sager *(Remplaçant : Petitpierre), Sarti, Schieder, Soares-Costa, Taner, Taşçioglu,* Mme Ugalde *(Remplaçant :* M. *Cuco),* M. Van Der Biest.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

b. Voir 14e séance, 6 octobre 1988 (adoption du projet de résolution amendé), et Résolution 909.

of Europe adopted guiding principles concerning East-West relations and the Council's intergovernmental activities, specifying in particular that:

— account will be taken of the commitments subscribed to in the Helsinki Final Act and of the development wihthin the CSCE process; and

— the Council of Europe will seek to promote awareness of Europe's identity while respecting its own principles;

4. Recalling that the interparliamentary contacts established by the Assembly have given rise:

— as far as the Supreme Soviet of the Soviet Union is concerned, to indicative long-term proposals for co-operation, listed under six headings (general, political, environment, culture and education, health and legal);

— as far as Romania is concerned, to a press communiqué, issued by the Political Affairs Committee on 27 June in Athens, expressing deep concern at the restructuring of villages in that country and the hope that, after the visit of the Romanian delegation to Strasbourg, "the situation of the cohabiting nationalities in Romania will steadily improve in conformity with the ideals of the Council of Europe";

5. Recognising that the four summit meetings between President Reagan and General Secretary Gorbachev in Geneva, Washington, Reykjavik and Moscow have greatly helped to ease the East-West climate, notably by facilitating the agreement of December 1987 on intermediate range nuclear forces and that of April 1988 on the withdrawal of Soviet troops from Afghanistan;

6. Doubtful, however, concerning the determination of the United States and the Soviet Union to make greater use of the CSCE process in respect of the equally important asymmetrical reduction of conventional forces;

7. Taking note of the fact that, following the normalisation of relations between the European Community and Comecon (CMEA), the European Parliament debated a resolution on political relations between the European Community and the Soviet Union, on 14 September 1988 (Rapporteur: Mr Hänsch), where it "recognises a number of positive signs of a willingness to effect a substantial improvement in relations with the Community and to overcome the Soviet Union's self-imposed isolation from the world economy";

8. Recalling that the report of the Colombo Commission of June 1986 stressed that the activities of the Council of Europe and the European Community need to be complementary;

9. Convinced that the Council of Europe's contribution to the CSCE should concentrate on the fields dealt with in the third basket of the Hel-

(novembre 1987), des principes directeurs concernant les relations Est-Ouest et le travail intergouvernemental du Conseil, prévoyant notamment:

— qu'il sera tenu compte des engagements souscrits dans l'Acte final d'Helsinki et de l'évolution du processus de la CSCE; et

— que le Conseil de l'Europe s'efforcera de promouvoir la prise de conscience de l'identité européenne dans le respect de ses propres principes;

4. Rappelant que les contacts interparlementaires engagés par l'Assemblée ont donné lieu:

— en ce qui concerne le Soviet suprême de l'Union Soviétique, à des propositions de coopération indicatives et à long terme, regroupées sous six rubriques (générale, politique, environnement, culture et éducation, santé et juridique);

— en ce qui concerne la Roumanie, à un communiqué de presse, diffusé par la commission des questions politiques le 27 juin à Athènes, exprimant une profonde préoccupation en ce qui concerne la restructuration des villages dans ce pays et l'espoir qu'après la visite de la délégation roumaine à Strasbourg «la situation des nationalités cohabitantes s'améliorera conformément aux idéaux défendus par le Conseil de l'Europe»;

5. Reconnaissant que les quatre réunions au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev à Genève, à Washington, à Reykjavik et à Moscou ont beaucoup contribué à détendre le climat Est-Ouest, notamment en facilitant l'accord de décembre 1987 sur les forces nucléaires intermédiaires et celui d'avril 1988 sur le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan;

6. Peu convaincue toutefois de la volonté des Etats-Unis et de l'Union Soviétique de privilégier le cadre de la CSCE en ce qui concerne la réduction asymétrique, également importante, des forces conventionnelles;

7. Prenant acte du fait que, à la suite de la normalisation des relations entre la Communauté européenne et le CAEM (Comecon), le Parlement européen a débattu le 14 septembre 1988 une résolution sur les relations politiques de la Communauté européenne avec l'Union Soviétique (rapporteur: M. Hänsch), où il «perçoit une série d'amorces positives dans les bonnes dispositions manifestées pour ce qui est d'améliorer largement les relations avec la Communauté, et de surmonter l'isolement dans lequel l'Union Soviétique s'est enfermée vis-à-vis de l'économie mondiale»;

8. Rappelant que le rapport de la Commission Colombo de juin 1986 soulignait la nécessité d'une action complémentaire du Conseil de l'Europe et de la Communauté européenne;

9. Convaincue que la contribution du Conseil de l'Europe devrait porter essentiellement, dans le contexte de la CSCE, sur les domaines

sinki Final Act (culture, education, youth, human rights), not forgetting the chapter on co-operation in the Mediterranean;

10. Concurring with the European Parliament that, particularly in the light of the special Soviet Communist Party conference held at the end of June in Moscow, the aim of the incipient political reforms is "to overcome the ossification of the system by opening up society, promoting private initiatives and individual responsibility, greater democratic participation in the appointment of leaders in the party... and greater transparency and openness in public life and greater scope for freedom of opinion", although this new departure does not call into question Marxist-Leninist objectives and principles,

11. Welcomes current developments in Hungary, especially in the field of the free movement of persons, in that it has abolished compulsory visas for several Council of Europe states, including Austria and Sweden;

12. Congratulates Austria, the country hosting the CSCE review meeting, and the other neutral and non-aligned countries for their efforts to secure the adoption of a substantial, balanced closing document, in particular the tabling of a draft compromise on 13 May 1988;

13. Considers it essential that the control mechanism accepted in the autumn of 1986 at the Stockholm Conference on security and confidence-building measures and disarmament in Europe (CDE) be matched by similar machinery to ensure the respect of undertakings relating to human rights;

14. Regrets that the Vienna review meeting is being frustrated by the Romanian delegation which has stated its opposition to any such machinery;

15. Notes with satisfaction that the joint working party (Council of Europe/European Community), established on a proposal from the European Parliament, approved on 10 March 1988 a draft charter for a European foundation for East European studies, the implementation of which is currently being examined by the European Commission;

16. Invites the Committee of Ministers to maintain the new momentum of pan-European relations:

i. by examining favourably (subject to the principles referred to in paragraph 3 above) any request from a non-member state to accede to a European convention open to external participation;

ii. by considering the possibility of sending an official of the Council of Europe Secretariat

traités dans la troisième corbeille de l'Acte final d'Helsinki (culture, éducation, jeunesse, droits de l'homme), sans oublier le chapitre sur la coopération méditerranéenne;

10. Considérant avec le Parlement européen que l'amorce des réformes politiques, notamment à la lumière de la conférence extraordinaire du PCUS tenue fin juin à Moscou, vise à «triompher de la sclérose du système par le biais d'une ouverture sociale, de la promotion de l'initiative et de la responsabilité individuelles, d'une participation démocratique accrue à la nomination des dirigeants au sein du parti (...) ainsi que par une plus grande transparence et une plus grande ouverture dans la vie publique et par des mesures visant à créer de nouveaux espaces pour la liberté d'opinion», sans que cette nouvelle orientation mette en cause les objectifs et les principes marxistes-léninistes,

11. Salue l'évolution en cours en Hongrie, notamment en ce qui concerne la libre circulation de personnes, puisque ce pays a aboli l'obligation de visa avec plusieurs Etats du Conseil de l'Europe, dont l'Autriche et la Suède;

12. Félicite l'Autriche, pays hôte de la réunion de la CSCE, et les autres pays neutres et non alignés, pour leurs efforts tendant à l'adoption d'un document de clôture substantiel et équilibré, notamment par le dépôt le 13 mai 1988 d'un projet de compromis;

13. Juge indispensable que le mécanisme de contrôle accepté en automne 1986 lors de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe (CDE) trouve une contrepartie dans un mécanisme similaire assurant le respect des engagements portant sur les droits de l'homme;

14. Déplore le fait que la réunion de Vienne est toujours frustrée par la délégation de Roumanie qui a notamment déclaré son opposition à tout mécanisme de contrôle de cette nature;

15. Note avec satisfaction que le groupe de travail mixte (Conseil de l'Europe/Communauté européenne), établi sur proposition du Parlement européen, a approuvé le 10 mars 1988 un projet de charte pour une fondation européenne pour l'étude de l'Europe de l'Est, projet dont la mise en œuvre est actuellement à l'étude de la Commission des Communautés européennes;

16. Convie le Comité des Ministres à maintenir la dynamique nouvelle des relations paneuropéennes:

i. en examinant dans un esprit positif (sous réserve des principes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus) toute demande d'un Etat non membre d'adhérer à une convention européenne ouverte à une participation extérieure;

ii. en envisageant la possibilité de détacher un agent du Secrétariat du Conseil de

to any CSCE meeting dealing with culture, because of the Council of Europe's vocation to promote Europe's cultural identity;

17. Calls upon governments of member states to give practical expression to their solidarity with Austria by helping it to cope with the influx of refugees from Eastern Europe;

18. Decides to seek the necessary financial provision for intensified co-operation with Eastern Europe in the light of the new requirements and priorities which it will specify as a matter of urgency.

II. Explanatory memorandum

by Mrs LALUMIÈRE

Introduction

1. It is timely for the Assembly to resume in October 1988 its public debate on East-West relations, one year after the debate introduced by my predecessor, Mr Lied. East-West relations have been constantly developing both at Assembly level and at that of the Committee of Ministers and the Secretary General.

2. This report is divided into three sections. We will first examine developments (especially internal ones) in the countries of Eastern and South-East Europe with which the Council of Europe has had recent contacts, beginning with the superpower, the Soviet Union. The second section will consider the role and responsibilities of the Parliamentary Assembly and the Committee of Ministers, especially in the light of a constructive Joint Committee meeting in Athens on 29 June last. Lastly, a third section will cover the possible emergence of a European policy, particularly in view of the Vienna meeting, the latest stage in the CSCE process where thirty-five states, including the two great democracies in North America, are discussing co-operation (and security) "in Europe".

I. Developments in individual countries

i. *The Soviet Union*

3. I was able to follow in the footsteps of my predecessor, Mr Lied, and to attend a very interesting meeting of the European Parliament's Political Affairs Committee in Brussels on 12 July 1988. During this meeting, a motion for a resolution on political relations with the Soviet Union, presented by Mr Klaus Hänsch (Socialist, Federal Republic of Germany) was adopted, after some 150 amendments had been examined. Admittedly, the resolution is relatively long (see Appendix IV to this report), but it is more precise than the texts

l'Europe à toute réunion de la CSCE qui traiterait de la culture, en raison de la vocation du Conseil de l'Europe à promouvoir l'identité culturelle européenne;

17. Exprime le vœu que les gouvernements des Etats membres manifestent concrètement leur solidarité avec l'Autriche en l'aidant à faire face à l'afflux des réfugiés de l'Est;

18. Décide de rechercher les allocations budgétaires nécessaires pour intensifier la coopération avec l'Europe de l'Est à la lumière des nouveaux besoins et des nouvelles priorités qu'elle précisera le plus rapidement possible.

II. Exposé des motifs

par Mme LALUMIÈRE

Introduction

1. Il est opportun que l'Assemblée reprenne en octobre 1988 son débat public sur les relations Est-Ouest, un an après le débat introduit par mon prédécesseur M. Lied. Ces relations n'ont pas cessé en effet de s'intensifier au niveau de l'Assemblée, et aussi à celui du Comité des Ministres et du Secrétaire Général.

2. Le présent rapport se divise en trois chapitres. On y examinera d'abord l'évolution — surtout interne — intervenue dans les pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est, avec lesquels le Conseil de l'Europe a eu des contacts récents, en commençant par la superpuissance soviétique. Le deuxième chapitre envisagera les rôles et les responsabilités de l'Assemblée parlementaire et du Comité des Ministres, notamment à la lumière d'un Comité Mixte constructif réuni à Athènes le 29 juin dernier. Enfin, l'émergence possible d'une politique européenne, notamment à la lumière de la réunion de Vienne, dernier jalon dans le processus de la CSCE où se discutent à trente-cinq, avec les deux grandes démocraties de l'Amérique du Nord, la coopération et la sécurité en Europe, fera l'objet d'une troisième partie.

I. L'évolution de la situation pays par pays

i. *L'Union Soviétique*

3. Votre rapporteur a eu la possibilité, suivant le chemin tracé par son prédécesseur M. Lied, d'assister à Bruxelles, le 12 juillet 1988, à une réunion fort intéressante de la Commission des questions politiques du Parlement européen, au cours de laquelle un projet de résolution sur les relations politiques avec l'Union Soviétique, présenté par M. Klaus Hänsch (socialiste, République Fédérale d'Allemagne) a été adopté après examen de quelque cent cinquante amendements. La résolution est certes relativement longue (voir annexe IV),

adopted by the party conference in Moscow and its tenor is carefully measured, avoiding the two pitfalls of over-enthusiasm and frosty caution.

4. With regard to the questions of particular interest to the Council of Europe, the following points are worth noting:

— geographically, the Soviet Union being a "European power (in part), events within that country may, despite its enormous size, also affect the Community directly" (Chernobyl);

— historically, as "a protagonist in European history, it made a decisive contribution to the destruction of fascism in Europe (...) making an enormous sacrifice in terms of human life and property and (...) it has rights and responsibilities in respect of West Berlin (...)"and a say in vital issues concerning a member state.

5. In its relations with its allies in the Warsaw Pact, it "deprives the latter of freedom and the right of self-determination and continues to treat them according to the principle it laid down of 'limited sovereignty', whereby the limits of sovereignty are not determined freely but imposed by the Soviet Union". Besides:

— as a superpower, the latter is not only an adversary but also a partner of the United States in the concept of global mutual nuclear deterrence "so that the success or failure of efforts to achieve disarmament and *détente* and to combat hunger and underdevelopment in the world depends on its attitude";

— as far as "incipient political reforms" are concerned (*glasnost* and *perestroika),* it seeks to "overcome the ossification of the system by opening up society, promoting private initiatives and individual responsibility, greater democratic participation in the appointment of leaders in the party (...) and greater transparency and openness in public life and greater scope for freedom of opinion";

— with regard to the prospects for genuine democracy, the Soviet leaders through this "new departure" do not intend "to diverge from or dilute Marxist-Leninist ideology", on the contrary its objectives and principles remain valid;

— in the field of improvements in human rights the Parliament notes that "despite some individual improvements and benefits the Soviet Government does not by any means respect these rights fully".

mais elle est plus précise que les textes adoptés par la conférence du parti à Moscou, et ses termes sont bien pesés, évitant les deux écueils d'une analyse trop positive et d'une prudence trop frileuse.

4. Pour les questions d'intérêt particulier pour le Conseil de l'Europe, il est utile de retenir les formulations suivantes:

— géographiquement, l'Union Soviétique est «une puissance partiellement européenne dont les dimensions continentales n'empêchent pas que les événements intérieurs puissent toucher directement la Communauté» (Tchernobyl);

— historiquement, elle est «partie prenante à l'histoire européenne (...) qui a apporté une contribution décisive à la victoire sur le fascisme en Europe, en subissant des pertes humaines et matérielles énormes, et (...) détenant des droits directs sur Berlin-Ouest et (disposant) d'un droit de regard sur des questions vitales intéressant un Etat membre».

5. En ce qui concerne ses relations avec ses alliés du Pacte de Varsovie, «elle (les) prive de la liberté et du droit à l'autodétermination et continue de les traiter selon le principe de la «souveraineté limitée», les limites de cette souveraineté étant déterminées par l'Union Soviétique». On note au sujet de celle-ci que:

— en tant que superpuissance («en même temps adversaire et partenaire de négociation des Etats-Unis, ainsi que partie cocontractante dans le contexte de la dissuasion nucléaire réciproque à l'échelon global»), son «comportement revêt une importance déterminante pour le succès ou l'échec des efforts visant au désarmement et à la détente, et de la lutte contre la faim et le sous-développement dans le monde»;

— en ce qui concerne «l'amorce de réformes politiques» *(glasnost* et *perestroïka),* elle vise à «triompher de la sclérose du système par le biais d'une ouverture sociale, de la promotion de l'initiative et de la responsabilité individuelles, d'une participation démocratique accrue à la nomination des dirigeants au sein du parti (...) ainsi que par une plus grande transparence et une plus grande ouverture dans la vie publique et par des mesures visant à créer de nouveaux espaces pour la liberté d'opinion»;

— en ce qui concerne les perspectives de la vraie démocratie, les dirigeants soviétiques n'ont pas, «avec la nouvelle orientation prise, l'intention de dévier de l'idéologie marxiste-léniniste, ni de l'assouplir, et (...) ses objectifs et principes restent au contraire valables»;

— en ce qui concerne l'amélioration de la situation, dans le domaine des droits de l'homme, le Parlement «constate un certain nombre d'améliorations dans le domaine des droits de l'homme, tout en considérant que le Gouvernement soviétique est loin de respecter pleinement ces droits».

6. I will return to this resolution, particularly the part concerning the development of relations, in Chapter III which will deal with the emergence of a European policy. It is true that the motion for a resolution makes no reference to the disturbances in Nagorno-Karabakh, which confront the leaders of the USSR with a formidable challenge. The inhabitants of this region continued to demonstrate their dissatisfaction after the Supreme Soviet's decision to support the leaders of Azerbaijan who rule out any transfer of territory on the basis of Article 78 of the Constitution.

7. The party conference in Moscow at the end of June was a historic event in that it denounced what had happened during the periods of the personality cult (Stalin) and stagnation (Brezhnev). For our Assembly (which received a delegation of the Supreme Soviet in Strasbourg on 19 and 20 April), the resolution on political reform aimed at the achievement of "socialist democracy" is of particular interest. It proposes that a new "Congress of People's Deputies" (which should be the product of multi-candidate elections) become the "supreme organ of state" and elect its President in a secret ballot. It is doubtless too early to know whether such measures will lead to a separation between the party (which keeps its "leading role") and the state. The European Parliament's motion for a resolution rightly stresses that the aim is not to break with Marxism-Leninism.

8. If we are to believe another resolution (on legal reforms) the Soviet Union is aspiring to become a state based on the rule of law, as this resolution asserts that "it is necessary to stress the legal protection of the individual and to strengthen the guarantees relating to political, economic and social rights and the freedoms of the Soviet people".

9. Such measures inevitably raise hopes and expectations among the general population, whereas the economic fruits of restructuring are slow in coming. Although in the book *Perestroika: new thinking for our country and the world* written by Mikhail Gorbachev last summer, the author clearly expresses his desire for greater interdependence between European states on the basis of closer co-operation in the scientific and technical fields, the General Secretary of the Communist Party of the Soviet Union does not miss an opportunity to warn against the "onslaught of mass culture" from across the Atlantic which "constitutes a threat to European culture", although he denies the accusation of anti-Americanism.

10. The enlarged Bureau arranged talks in Strasbourg with a delegation from the Supreme Soviet on 19 and 20 April 1988. The next day, the Soviet press agency TASS felt that this visit "had extremely great and genuinely historic importance, in that it signifies the beginning of a completely

6. Votre rapporteur reviendra sur cette résolution, notamment sa rubrique concernant le développement des relations, dans le chapitre III qui traitera de l'émergence d'une politique européenne. Il est vrai que le projet de résolution ne cite pas les troubles du Haut-Karabakh, qui posent aux dirigeants de l'URSS un redoutable défi. Les habitants de cette région continuent à manifester leur mécontentement, après que le Soviet suprême a soutenu les dirigeants de l'Azerbaïdjan, qui, se fondant sur l'article 78 de la Constitution, excluent tout redécoupage territorial.

7. La conférence du parti à Moscou, fin juin, a été historique en ce qu'elle a dénoncé ce qui s'est passé pendant les périodes du culte de la personnalité (Staline) et de la stagnation (Brejnev). Pour notre Assemblée (qui a accueilli les 19 et 20 avril à Strasbourg une délégation du Soviet suprême), la résolution sur la réforme politique destinée à réaliser la «démocratie socialiste» offre un intérêt particulier. Elle propose en effet qu'un nouveau «congrès des députés», issu d'élections à candidatures multiples, devienne «l'organe suprême de l'Etat», élisant son président au scrutin secret. Il est sans doute trop tôt pour savoir si de telles mesures vont aboutir à une séparation entre le parti, qui garde «son rôle dirigeant», et l'Etat. Le projet de résolution du Parlement européen souligne à juste titre que le but visé n'est pas de rompre avec le marxisme-léninisme.

8. A en croire une autre résolution (sur la réforme juridique), l'Union Soviétique aspire à devenir un Etat de droit: «Il est nécessaire de mettre l'accent sur la protection juridique de l'individu, de renforcer les garanties touchant aux droits politiques, économiques et sociaux et aux libertés du peuple soviétique.»

9. De telles mesures ne peuvent manquer de soulever des espoirs et des attentes parmi la population alors que les fruits économiques de la restructuration se font attendre. Si, dans l'ouvrage *Perestroïka: vues neuves sur notre pays et le monde,* de M. Gorbatchev, rédigé l'été dernier, l'auteur exprime clairement son désir d'une interdépendance accrue des Etats européens sur la base d'une meilleure coopération, notamment dans les domaines scientifique et technique, le Secrétaire général du PCUS ne perd pas l'occasion d'une mise en garde contre «l'assaut de la culture de masse» venue des Etats-Unis, qui «constitue une menace pour la culture européenne», tout en se défendant de l'accusation d'antiaméricanisme.

10. Le Bureau élargi a organisé des échanges de vues, à Strasbourg, avec une délégation du Soviet suprême, les 19 et 20 avril 1988. L'agence TASS devait le lendemain y voir «une signification extrêmement importante et véritablement historique, pour autant que cela signifie le départ d'une

new phase in the development of relations between Soviet and West European parliamentarians". The participants in these talks agreed on a list (appended to the last progress report of the Bureau and the Standing Committee, Doc. 5877) of areas for co-operation between the two assemblies, listed under six headings (general, political, environment, culture and education, health and legal). This is an indicative, long-term list which will have to be discussed further when an Assembly delegation visits Moscow (no date has yet been fixed for this) (see Appendix I).

11. The "political" heading includes an "exchange of views on the progress achieved at the CSCE", but our sub-committees found the statements by the Soviet representative at Vienna on 21 March 1988 distinctly "pre-reformist". By holding four summit meetings since December 1985, the two superpowers have made a substantial contribution towards easing the tension in East-West relations by concluding the historic agreements on Euro-missiles (INF) and on the withdrawal of troops from Afghanistan. Yet doubt is permissible concerning the determination of either superpower to make more use of the CSCE process to achieve a necessarily asymmetrical reduction of conventional forces (see also paragraphs 41 to 43 below).

ii. *Hungary*

12. Following the special party conference from 20 to 22 May this year (the first since 1956), Hungary has seen a new generation take over around the Prime Minister, Mr Karoly Grosz, aged 57, who replaced Mr Janos Kadar, aged 76, at the head of the party. The latter was appointed to the honorary position of President of the party, without a seat on the *Politburo*. To the surprise of observers, most of the other members of the party's governing body were replaced at the same time. The new team, which includes both "reformers" and "pragmatists", can claim to be more representative than the old one.

13. Hungary is the only socialist country allied to the Soviet Union which dared to initiate a political dialogue with the Council of Europe even before Mikhail Gorbachev with his "new thinking" came to power in Moscow. This new political course was reflected in the visit to Strasbourg during the May 1984 session of Mr Janos Peter, Vice-President of the Hungarian Parliament.

14. My predecessor's report (Doc. 5779) quoted large extracts from the excellent speech on Europe's cultural identity made by our Secretary General to the Budapest Academy of Sciences during his visit in June 1987. He was received on

étape totalement nouvelle du développement des relations entre parlementaires soviétiques et ouest-européens». Les participants à ces échanges de vues se sont mis d'accord sur une liste (annexée au dernier rapport d'activité du Bureau et de la Commission Permanente, Doc. 5877) de domaines de coopération entre les deux assemblées, regroupés sous six rubriques (générale, politique, environnement, culture et éducation, santé et juridique). Il s'agit d'une liste de caractère indicatif et à long terme qui devra faire l'objet d'une nouvelle discussion lors de la visite à Moscou d'une délégation de l'Assemblée (pour laquelle aucune date n'a encore été fixée) (voir annexe I).

11. La rubrique politique prévoit certes un «échange de vues sur les progrès réalisés à la CSCE», mais nos sous-commissions ont trouvé nettement «préréformistes» les propos tenus par le représentant soviétique à Vienne le 21 mars 1988. En tenant quatre sommets à partir de décembre 1985, les deux superpuissances ont largement contribué à détendre les relations Est-Ouest, notamment en concluant les accords historiques sur les euromissiles (FNI) et sur le retrait des troupes d'Afghanistan. Il reste difficile de croire à la volonté - de l'une ou de l'autre - de privilégier le cadre de la CSCE, en ce qui concerne notamment la réduction - nécessairement asymétrique - des forces conventionnelles (voir également paragraphes 41 à 43 ci-après).

ii. *La Hongrie*

12. A la suite de la conférence extraordinaire du parti, du 20 au 22 mai dernier (la première depuis 1956), la Hongrie a vu une nouvelle génération prendre la relève autour du Premier ministre M. Karoly Grosz, 57 ans, qui remplace à la tête du parti M. Janos Kadar, 76 ans. Celui-ci est nommé au poste honorifique de président de parti, sans siège au *Politburo*. A la surprise des observateurs, la plupart des autres membres de l'organe dirigeant du parti ont été remplacés par la même occasion. La nouvelle équipe, qui comprend des «réformateurs» et des «pragmatistes», peut prétendre être bien plus représentative que l'ancienne.

13. La Hongrie est le seul pays socialiste, allié de l'Union Soviétique, à avoir osé engager un dialogue politique avec le Conseil de l'Europe, avant même l'arrivée au pouvoir à Moscou de M. Gorbatchev et de sa «nouvelle façon de penser». Cette orientation politique s'est traduite notamment par la venue à Strasbourg, pendant la session de mai 1984, de M. Janos Peter, Vice-Président du Parlement hongrois.

14. Dans le rapport de mon prédécesseur M. Lied (Doc. 5779), il est cité de larges extraits de l'excellent discours sur l'identité européenne, prononcé par notre Secrétaire Général devant l'Académie des sciences, à Budapest, lors de sa visite de

that occasion by the Minister for Foreign Affairs and the Minister of Culture and Education.

15. On 2 May 1988 Mr Gyula Horn, Secretary of State for Foreign Affairs, like Mr Janos Peter, held talks with parliamentarians at a joint meeting of the Political Affairs Committee and the Committee on Relations with European Non-Member Countries (the latter being the first committee to receive an invitation to meet in Budapest in September this year). Mr Horn spoke in very promising terms about human rights and democracy:

"We believe that guaranteeing and extending human rights is the most important criterion for humanism and true democracy. We must also accept the fact that such rights and values can flourish in any state regardless of its social structure. Family cohesion, reciprocal tolerance and respect, and respect for learning co-exist in all countries, alongside pernicious social phenomena and symptoms.

An objective basis does accordingly exist, in the area of humanitarian and human rights problems as well, for co-operation between nations and for a constructive attitude. One encouraging phenomenon here, in our view, is the rapidly closing gap between theory and practice in countries with differing social systems.

The People's Republic of Hungary is unceasingly moving towards the extension of the institutions of highly developed democracy and the affirmation of human rights in external relations. One of the most recent developments in this field is the legislative decree on foreign travel which unequivocally lays down that every Hungarian citizen is entitled to travel abroad, in keeping with the standards established in international conventions on civil and political rights."

16. We cannot accuse the Hungarians of employing empty phrases: the right of free movement, for example, has resulted in the conclusion of agreements on the abolition of visas with Austria, Sweden, Finland and Malta and on the simplification of visa procedures with Greece and the Federal Republic of Germany. Moreover, to quote Mr Horn again, "there is no obstacle in Hungary to receiving foreign radio stations" and "there is complete freedom of movement for foreign journalists in Hungary".

17. Shortly after the visit of our Secretary General to Budapest, Mr Horn also emphasised culture:

"The common cultural heritage of European nations is one of the most important bonds, one of the richest in traditions. We are convinced

juin 1987. Il avait été reçu à cette occasion par le ministre des Affaires étrangères et par le ministre de la Culture et de l'Education.

15. Le 2 mai 1988, M. Gyula Horn, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a, tout comme M. Janos Peter, dialogué avec les parlementaires lors d'une réunion commune de la commission des questions politiques et de la commission des relations avec les pays européens non membres (cette dernière commission étant la première à être invitée à se réunir à Budapest en septembre de cette année). M. Horn a tenu un langage très prometteur en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie:

«Selon notre position, la garantie et l'élargissement des droits de l'homme sont le critère le plus important de l'humanisme, de la véritable démocratie. Nous devons admettre aussi le fait que ces droits et valeurs peuvent s'affirmer indépendamment de la structure sociale des Etats. La cohésion familiale, la tolérance et le respect réciproque, ainsi que le respect de l'érudition sont présents dans tous les pays, en même temps que des phénomènes et symptômes sociaux néfastes.

Il existe alors, comme dans le domaine des problèmes humanitaires, dans les droits de l'homme, une base objective pour la coopération des nations, pour une attitude constructive. Nous considérons comme un phénomène encourageant le rapprochement important entre la conception et la pratique des pays aux systèmes sociaux différents.

La République populaire hongroise progresse sans arrêt vers l'extension des institutions de la démocratie développée, ainsi que vers l'affirmation des droits de l'homme dans les relations extérieures. Un des derniers événements dans ce domaine est le décret-loi sur les voyages à l'étranger, qui définit sans équivoque que le droit de voyager à l'étranger appartient à chaque citoyen de Hongrie, en conformité avec les normes fixées dans des conventions internationales portant sur les droits civils et politiques.»

16. On ne peut pas soupçonner les Hongrois de recourir à des slogans vides de réalité: le droit de libre circulation, par exemple, s'est traduit par la conclusion d'accords sur l'abolition des visas avec l'Autriche, la Suède, la Finlande et Malte, et sur la simplification des procédures de visa avec la Grèce et la République Fédérale d'Allemagne. De plus, toujours selon M. Horn, «la réception des émissions de radio ne connaît aucun obstacle» et «la circulation des journalistes étrangers en Hongrie n'est pas limitée».

17. Dans la foulée de la visite de notre Secrétaire Général à Budapest, M. Horn a également mis l'accent sur la culture:

«L'héritage culturel commun des nations de l'Europe constitue un des liens les plus importants, les plus riches en traditions. D'après notre

that the cultural identity and the spiritual and material works of the peoples of this continent are a storehouse common to all these countries. The West evolved the idea, with which we are in total agreement, that cultural activity via politics is impossible, but that political activity is possible via culture. Concern for cultural relations and the extension of such relations help to reinforce mankind's common values and mutual understanding and to create reciprocal trust."

18. Nevertheless, Hungary's per capita foreign debt is higher than that of Poland. Yet it is vital for social peace that this veritable laboratory of economic experiments should soon bear fruit. This is the significance of the first visit to the United States since the second world war of the head of the party and the Government, Mr Karoly Grosz, from 19 to 28 July. Hungary is trying to strengthen its co-operation with the West by setting up joint ventures and by receiving Western investments. Average wages are still very low, around 6 000 forints (120 dollars) net per month.

iii. *Romania*

19. It was perhaps the beginning of talks with its Hungarian neighbours and its dispute with them about the Hungarian minority in Transylvania which prompted Romania (and this must be welcomed) to open a dialogue with the Council of Europe, or rather with its Assembly. After a stern report from the Committee on Relations with European Non-member Countries about the situation of minorities, a delegation from that committee was invited to carry out a fact-finding visit to Romania from 5 to 11 April 1987. In October of the same year, the President of the Assembly, Mr Jung, went to Romania where he met, among other people, the head of state and of the party and the President of the Grand National Assembly.

20. Mr Giosan, the President of the Grand National Assembly, headed a delegation from the latter which visited Strasbourg on 13 and 14 June 1988. Ambassador Aninoiu, head of the Romanian delegation in Vienna (where he had received our Assembly's sub-committees on the CSCE) had just dashed any hopes of concluding that meeting before the summer by rejecting out of hand any new commitments regarding human rights in the draft final document presented by the neutral and non-aligned countries. It is still unclear whether this Romanian veto embarrasses the other countries of Eastern Europe or whether, on the contrary, its suits at least some of them.

21. The representatives of a country which is apparently alone in adhering to phraseology which, even if not Stalinist, at least recalls the

conviction, l'identité culturelle, les œuvres spirituelles et matérielles des peuples du continent constituent le trésor commun de tous les pays. C'est en Occident qu'on a formulé l'idée, que nous partageons, selon laquelle «il est impossible de faire de la culture par la politique, mais par la culture on peut faire de la politique». Le soin et l'élargissement des relations culturelles servent le renforcement des valeurs communes de l'humanité, la compréhension mutuelle et la création d'une confiance réciproque.»

18. Toutefois, la dette extérieure de la Hongrie est, par tête d'habitant, supérieure à celle de la Pologne. Or, il est important pour la paix sociale que ce véritable laboratoire d'expériences économiques puisse bientôt porter des fruits. C'est le sens qu'il faut donner à la première visite aux Etats-Unis depuis la deuxième guerre mondiale du chef du parti et du Gouvernement. M. Karoly Grosz s'y est rendu du 19 au 28 juillet. La Hongrie cherche à intensifier sa coopération avec l'Ouest par la création de sociétés mixtes et par l'accueil d'investissements occidentaux. Les salaires moyens, très faibles, restent au niveau de 6 000 forints (120 dollars) nets par mois.

iii. *La Roumanie*

19. C'est peut-être justement l'ouverture au dialogue de son voisin hongrois, et la polémique qu'elle entretient avec lui à propos de la minorité hongroise en Transylvanie, qui a incité la Roumanie — il faut s'en féliciter — à s'ouvrir au dialogue avec le Conseil de l'Europe ou plutôt avec son Assemblée. Après un rapport sévère de la commission des relations avec les pays européens non membres sur la situation des minorités, une délégation de cette commission a été invitée à se rendre en Roumanie en mission d'information, du 5 au 11 avril 1987. En octobre de la même année, le Président Jung s'est rendu en Roumanie où il a rencontré, entre autres, le chef de l'Etat et du parti et le Président de la Grande Assemblée nationale.

20. Le Président Giosan, à la tête d'une délégation de la Grande Assemblée, s'est rendu à Strasbourg les 13 et 14 juin 1988. L'ambassadeur Aninoiu, chef de la délégation roumaine à Vienne (où il avait reçu les sous-commissions de la CSCE de notre Assemblée), venait d'anéantir les espoirs de voir se conclure cette réunion avant l'été, en rejetant en bloc tout nouvel engagement en matière de droits de l'homme dans le projet de document final présenté par les pays neutres et non alignés. On se demande encore si ce veto roumain embarrasse les autres pays de l'Europe de l'Est ou si, au contraire, il arrange au moins certains d'entre eux.

21. Les représentants d'un pays qui est apparemment le seul à maintenir des formules sinon staliniennes, du moins rappelant les plus sombres

darkest years of Brezhnevian stagnation, had to face uncompromising questions and comments from the members of the enlarged Bureau of our Assembly. The "programme of territorial systematisation", which has since gone ahead, was called into question. It provides for the destruction of 7 000 of the 13 000 villages in Romania, their population being resettled in 600 "agro-industrial complexes". The aim is to "homogenise society", but the end effect will be the forced assimilation of the German and Hungarian minorities.

22. The Political Affairs Committee, which met on 27 June in Athens, issued a press communiqué where it expressed its "deep concern". Nevertheless, it hoped that the situation of the "cohabiting nationalities" would improve in conformity with the ideals of the Council of Europe after the Romanian delegation's visit to Strasbourg. The President of the Assembly, Mr Jung, rightly commented at the end of the Strasbourg meeting that "all is not bleak, far from it, we must keep up our pressure for human rights but, at the same time, continue to talk to the Romanians" (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 15 June 1988).

iv. *Poland*

23. From 9 to 12 March of this year, our Secretary General paid his first official visit to Warsaw (in contrast to Hungary where the invitation came from the Academy of Sciences). He met not only the country's leaders but also Mr Walesa and Cardinal Glemp. Articles in European newspapers and magazines carried contrasting headlines on this visit: "Mr Oreja's discreet journey to Warsaw" (*Journal de Genève*), "Poland makes overtures to the Council of Europe" (*Le Monde*) and "Poland joins the Council of Europe" (*Pourquoi ?*).

24. Mr Roman Malinowski, Marshal of the *Sejm* (President of the Polish Parliament) has invited the President of the Assembly, and Lord Plumb, President of the European Parliament, to attend a conference of the presidents of the parliaments of European states, the United States and Canada to be held in Warsaw next November. Most probably this conference will discuss the themes: " Parliaments and democracy" and "The vocation of parliaments in the development of co-operation in Europe".

25. Despite the condemnation expressed on 19 May by the European Parliament in a resolution referring to police repression and arrests, the Polish regime is one of the most reformist. The editorial in *Le Monde* (17 July 1988) clearly analyses the paradoxes of Russo-Polish relations (under the headline "Disappointment in Poland"):

années de la stagnation brejnévienne, ont entendu des questions et des commentaires sans complaisance exprimés par des membres du Bureau élargi de notre Assemblée. Le «programme de systématisation du territoire», dont la mise en œuvre a entre-temps commencé, a été notamment mis en cause. Il prévoit la suppression de 7 000 des 13 000 villages de Roumanie, leur population étant regroupée dans 600 «centres agro-industriels». Il s'agit d'«homogénéiser la société», mais l'effet sera d'achever l'assimilation forcée des minorités allemandes et hongroises.

22. La commission des questions politiques, réunie le 27 juin à Athènes, a diffusé un communiqué de presse où elle exprime sa «profonde préoccupation». Elle formule cependant l'espoir que la situation des «nationalités cohabitantes» s'améliorera après la visite de la délégation roumaine à Strasbourg, dans le sens des idéaux défendus par le Conseil de l'Europe. Le Président Jung avait fort justement remarqué, à l'issue de la réunion à Strasbourg: «Tout n'est pas négatif, loin de là, nous devons maintenir notre pression pour les droits de l'homme, mais en même temps continuer à parler avec les Roumains» (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 15 juin 1988).

iv. *La Pologne*

23. Du 9 au 12 mars de cette année, notre Secrétaire Général a fait une première visite officielle à Varsovie (ce qui n'était pas le cas pour la Hongrie où l'invitation émanait de l'Académie des sciences). Il a rencontré non seulement les dirigeants du pays, mais aussi M. Walesa et Mgr Glemp. Les journaux et hebdomadaires européens ont eu des titres contrastés au sujet de cette visite: «Voyage discret de M. Oreja à Varsovie» (*Journal de Genève*), «Manœuvres d'approche de la Pologne en direction du Conseil de l'Europe» (*Le Monde*) et «La Pologne entre au Conseil de l'Europe» (*Pourquoi ?*).

24. M. Roman Malinowski, maréchal de la Diète (Président du Parlement polonais) a invité le Président Jung et Lord Plumb, Président du Parlement européen, à participer à une conférence des présidents des parlements des Etats européens, des Etats-Unis et du Canada, à Varsovie en novembre prochain. Selon toute probabilité, cette conférence traitera des thèmes: «Parlements et démocratie» et «La mission des parlements dans le développement de la coopération en Europe».

25. Malgré la condamnation exprimée le 19 mai par le Parlement européen dans une résolution évoquant la répression policière et les arrestations, le régime polonais se place parmi les plus réformateurs. L'éditorialiste du journal *Le Monde* (17 juillet 1988) analyse bien (sous le titre «Déception en Pologne») les problèmes paradoxaux des relations russo-polonaises:

"The Secretary General of the Soviet Communist Party is doomed by his position to put the stability of the empire at the top of his priorities. This stability takes precedence even over *perestroika* which, in any case, cannot take the same form in Eastern Europe as in the USSR."

«Le secrétaire général du PC soviétique est condamné de par ses fonctions à placer la stabilité de l'empire en tête de ses priorités. Cette stabilité passe même avant une *perestroïka* qui ne peut de toutes manières revêtir les mêmes formes en Europe de l'Est qu'en URSS.»

v. *Yugoslavia*

v. *La Yougoslavie*

26. According to the criteria of democracy and human rights, Yugoslavia, a non-aligned country whose Government — struggling against galloping inflation and tensions between nationalities — participates on an equal footing in the Council of Europe's cultural activities (having acceded to the European Cultural Convention on 8 October 1987) is closest to our member states.

26. Selon les critères de la démocratie et des droits de l'homme, la Yougoslavie, pays non aligné dont le Gouvernement — qui lutte contre une inflation galopante et des tensions entre nationalités composantes — participe sur un pied d'égalité aux travaux culturels du Conseil de l'Europe (il a adhéré le 8 octobre 1987 à la Convention culturelle européenne), est plus proche de nos pays membres.

27. At present its leaders face serious problems:

"The spectacular invasion of the premises of the federal parliament by some 1 500 workers from Borovo demanding a 100% increase in their wages seems to have raised the alarm. To such an extent that an official of the trade unions of the Republic of Croatia, Mr Bernardo Jurlina, regarded it as 'a sort of prelude to a social revolution'.

The alarming plunge in the standard of living caused by rampant inflation and a real reduction in wages (6,7% in 1987) is not the sole reason for the discontent of strikers and the population in general. The crisis of confidence is now overt and political demands are regularly a concomitant of wage demands" (AFP, 12 July 1988).

27. Ses dirigeants ont actuellement de graves préoccupations:

«L'irruption spectaculaire dans les locaux du parlement fédéral de quelque 1 500 ouvriers de Borovo, réclamant une augmentation de 100 % de leur salaire, semble avoir sonné l'alarme. A tel point qu'un responsable des syndicats de la République de Croatie, M. Bernardo Jurlina, y a vu «en quelque sorte la première phase d'une révolution sociale».

La chute vertigineuse du niveau de vie, provoquée par une inflation galopante et une baisse réelle des salaires (de 6,7 % en 1987), n'est plus la seule raison du mécontentement des grévistes et de la population en général. La crise de confiance est désormais ouverte, et les revendications salariales sont régulièrement accompagnées de revendications politiques» (AFP, 12 juillet 1988).

28. The President of the Assembly, Mr Jung, accompanied by representatives of political groups, visited Yugoslavia from 25 to 29 April 1988 at the invitation of the President of the Federal Assembly. The delegation visited Kosovo, the centre of Albanian nationalist tensions. The leaders did not conceal the extent of the economic crisis characterised by stagflation, while 46,5% of the national income is devoted to the payment of the foreign debt. The Yugoslavs, like some of their other neighbours in Eastern Europe, hope to make greater use of market mechanisms and are appealing to their neighbours in the West to help them find a way out of the crisis.

28. Accompagné de représentants de groupes politiques, le Président Jung s'est rendu en Yougoslavie du 25 au 29 avril 1988, à l'invitation du Président de l'Assemblée fédérale. La délégation a notamment visité le Kossovo, foyer de tensions nationalistes albanaises. Les dirigeants n'ont pas caché l'étendue de la crise économique caractérisée par la stagnation et l'inflation alors que 46,5 % du revenu national est consacré au paiement de la dette extérieure. Comme d'autres pays de l'Est, les Yougoslaves comptent recourir davantage aux mécanismes du marché et font appel à leurs voisins de l'Ouest pour les aider à sortir de la crise.

vi. *Other countries*

vi. *Autres pays*

29. I have not mentioned Bulgaria, Czechoslovakia (twenty years after Soviet tanks crushed the Prague spring) or the German Democratic Republic which have no political contacts with the Council of Europe. The latter country seems to be counting far more on the Federal Republic of Germany than on any Soviet model of restructuring. It is probably also significant that *Neues Deutsch-*

29. Je n'ai pas évoqué la Bulgarie, la Tchécoslovaquie (vingt ans après la répression du printemps de Prague par les chars soviétiques) et la République Démocratique Allemande qui n'ont pas eu de contacts politiques avec le Conseil de l'Europe. Ce dernier pays semble compter beaucoup plus sur la République Fédérale d'Allemagne que sur un modèle de restructuration d'origine

land, the party newspaper, reproduced the famous letter originally published in *Sovietskaya Rossiya,* where Mrs Nina Andreyeva, a lecturer at Leningrad University, praised Stalinism and criticised "the militant cosmopolitanism which goes hand in hand with the renunciation of socialism".

soviétique. Il est sans doute significatif que *Neues Deutschland,* organe du parti, ait reproduit la fameuse lettre, originellement publiée dans *Sovietskaia Rossia,* où M^me^ Nina Andreeva, professeur à l'Université de Leningrad, exaltait le stalinisme et critiquait «le cosmopolitisme militant qui va de pair avec le renoncement au socialisme».

II. Role and responsibilities of the Parliamentary Assembly and the Committee of Ministers

30. In the memorandum (AS/Pol (40) 1 rev.) which I prepared for the meeting of the Joint Committee held in Athens on 29 June (a meeting which, unfortunately, I was unable to attend, but several of my colleagues have given me an account of it) I noted two facts:

— it is not surprising that the consensus among the twenty-one Foreign Ministers (and *a fortiori* among their ambassadors/representatives) should show great caution;

— it is clear that the Assembly, as the organ whose task is to make proposals, will retain its freedom of action, while wishing to act in a responsible manner.

31. In the same memorandum, I requested some clarification about the allusion in the final communiqué of the 82nd Session (May 1988) to contacts which "followed the principles agreed on by the Committee of Ministers during their 81st Session". It has been confirmed that these principles are those set out in the final communiqué of the 81st Session (See Appendix II, last paragraph). The Committee of Ministers therefore considers that co-operation between the Council of Europe and countries of Eastern Europe must "take account of the commitments subscribed to in the Helsinki Final Act and of the development within the CSCE process".

32. In this connection, the opinions of ministers (deputies) and parliamentarians do not diverge. The reports of my predecessors, MM. Lied and Van Den Bergh, like the reports of other committees, prove the great importance which our Assembly attaches to the CSCE (see also Chapter III below). But, in my opinion, the Committee of Ministers would be displaying excessive caution if, for example, it were to defer any decision to invite an Eastern European country, which had expressed an interest, to accede to a Council of Europe convention on the pretext that the Vienna meeting (which seems set to continue for some time yet) has not ended. National parliaments have as legitimate a concern in East-West relations as the diplomats in Vienna. Moreover, some of these diplomats appealed to us (on 21 March last) for help in breaking the deadlock.

33. Another principle is that the Council of Europe must promote an awareness of Europe's

II. Rôle et responsabilités de l'Assemblée parlementaire et du Comité des Ministres

30. Dans la note (AS/Pol (40) 1 rév.) que j'avais préparée à l'intention du Comité Mixte tenu à Athènes le 29 juin (réunion à laquelle je n'ai malheureusement pu assister, mais dont plusieurs collègues m'ont rendu compte) je faisais deux constatations:

— il n'est pas surprenant que le consensus des vingt et un ministres des Affaires étrangères (et *a fortiori* de leurs ambassadeurs/délégués) soit empreint d'une grande prudence;

— il est évident que l'Assemblée, organe de proposition, gardera son indépendance d'action tout en voulant agir de façon responsable.

31. Dans la même note, votre rapporteur demandait des précisions quant à l'allusion, figurant dans le communiqué final de la 82^e^ Session (mai 1988), aux contacts qui «vont dans le sens des principes retenus par le Comité des Ministres au cours de sa 81^e^ Session». Il a été confirmé que ces principes sont ceux qu'exprimait le communiqué final de la 81^e^ Session (voir annexe II, dernier paragraphe). Ainsi, pour le Comité des Ministres, la coopération entre le Conseil de l'Europe et les pays de l'Europe de l'Est «tiendra compte des engagements souscrits dans l'Acte final d'Helsinki et de l'évolution du processus de la CSCE».

32. A ce sujet, il n'y a pas de divergence entre ministres (délégués) et parlementaires. Les rapports de mes prédécesseurs MM. Lied et Van Den Bergh, comme les travaux des rapporteurs d'autres commissions, sont là pour prouver la grande importance que notre Assemblée attache à la CSCE (voir également le chapitre III ci-après). Mais, de l'avis de votre rapporteur, le Comité des Ministres se montrerait exagérément prudent s'il voulait surseoir, par exemple, à toute décision d'inviter un pays de l'Europe de l'Est qui aurait exprimé son intérêt à adhérer à une convention du Conseil de l'Europe, sous prétexte que la réunion de Vienne — qui a l'air de s'éterniser — ne serait pas terminée. Les parlements nationaux s'intéressent aux relations Est-Ouest aussi légitimement que les diplomates à Vienne. Certains de ces diplomates ont d'ailleurs fait appel à nous (le 21 mars dernier) pour concourir à débloquer la situation.

33. Autre principe: le Conseil de l'Europe doit promouvoir la conscience de l'identité euro-

identity while respecting its own principles. Once again, freely elected members of parliament cannot be suspected of betraying the principles of democracy and human rights which our organisation defends. Attention may also be drawn to a useful complementarity. It would for example not be desirable at present for the governmental organ to invite the Romanians. But the parliamentary organ can do so by initiating a dialogue which can be tough and rather "undiplomatic", as was the case of that with the representatives of the Romanian Grand National Assembly.

34. Natural, healthy caution must not, however, mean a frosty attitude. The communiqué of 5 May 1988 uses the word "confidence" twice, apparently in order to deny its existence: "They reiterated the hope that the policy of co-operation might be built on a new basis of confidence" and "they insisted more particularly on the view that the strengthening of confidence" is required. These statements may be contrasted with the more positive tone used at Toronto on 20 June at the end of the Summit of the seven major industrialised nations. In the Soviet Union "greater freedom and openness will offer opportunities to reduce mistrust and build confidence".

35. In conclusion, some ambassadors might have been surprised, after the references on 29 June to pragmatism, caution and small steps, that on 30 June the Standing Committee decided to invite Mr Gorbachev to Strasbourg. The obvious political importance of such an invitation is confirmed by the fact that the European Parliament is also contemplating a similar invitation for the first months of 1989.

III. Emergence of a European policy ?

36. On the basis of the Colombo report (June 1986), the Council of Europe emphasises its complementarity with the European Community. Account must also be taken of the need to support and supplement the CSCE process, including its North American dimension at a time when, to echo Mr Lied, this process is in need of revitalisation.

37. As we have seen, the draft resolution (Hänsch) of the Political Affairs Committee of the European Parliament refers to the CSCE process, but concentrates on the fields which are of particular interest to the European Community, namely trade, technology and environmental protection, that is to say the second basket of the Helsinki Final Act. It deals only secondarily with security (first basket) and not at all with the third basket which is the province of other committees of the Parliament and, above all, the Council of Europe. Nevertheless, I will keep to the order of the chapters/baskets of the Final Act, as Mr Lied did a year ago. We should recall that Mr Lied optimistically entitled the first section of his report "The

péenne dans le respect de ses propres principes. Ici encore, des parlementaires librement élus ne peuvent être soupçonnés de trahir les principes de la démocratie et des droits de l'homme que défend notre Organisation. On peut aussi relever une complémentarité utile. Il ne serait sans doute pas souhaitable à l'heure actuelle que l'organe gouvernemental invite des Roumains. En revanche, l'organe parlementaire peut le faire, en engageant un dialogue qui peut être dur, peu «diplomatique», comme cela a été le cas avec les représentants de la Grande Assemblée roumaine.

34. La prudence naturelle et salutaire ne doit pourtant pas se traduire par une attitude frileuse. Le communiqué du 5 mai 1988 utilise le mot «confiance» à deux reprises, apparemment pour nier son existence: «Ils ont réitéré l'espoir que la politique de coopération pourra être instaurée sur de nouvelles bases de confiance» et «Ils ont insisté sur le fait que le renforcement de la confiance est nécessaire». On peut mettre en contraste ces expressions avec la nuance plus positive utilisée à Toronto le 20 juin, à l'issue du Sommet des sept pays les plus industrialisés: «Une plus grande liberté et une plus grande ouverture en Union Soviétique offriront la possibilité d'atténuer la méfiance et d'instaurer un climat de confiance.»

35. En conclusion, certains ambassadeurs ont pu s'étonner, après l'évocation, le 29 juin, d'un pragmatisme, d'une circonspection et de petits pas, que la Commission Permanente décide, le 30 juin, d'inviter M. Gorbatchev à Strasbourg. L'intérêt politique évident d'une telle invitation est confirmé par le fait que le Parlement européen envisage lui aussi une telle invitation pour les premiers mois de 1989.

III. Emergence d'une politique européenne ?

36. Sur la base du rapport Colombo (juin 1986), le Conseil de l'Europe met l'accent sur sa complémentarité avec la Communauté européenne. Il faut aussi tenir compte de la nécessité d'appuyer et de compléter le processus de la CSCE, y compris dans sa dimension nord-américaine, alors que, selon la formule de M. Lied, ce processus a besoin d'un second souffle.

37. Le projet de résolution (Hänsch) de la Commission des questions politiques du Parlement européen évoque, on l'a vu, le processus de la CSCE, mais en se concentrant sur les domaines qui concernent particulièrement la Communauté européenne, échanges commerciaux, technologie et protection de l'environnement, c'est-à-dire la deuxième corbeille de l'Acte final d'Helsinki. Il ne traite qu'en second lieu de la sécurité (première corbeille), et pas du tout de la troisième corbeille qui relève d'autres commissions du Parlement et surtout de notre Conseil de l'Europe. Néanmoins, je respecterai l'ordre des chapitres/corbeilles de l'Acte final, comme l'a fait M. Lied il y a un an. Rappelons que M. Lied avait, avec un bel opti-

Vienna review meeting approaches its final phase". It is to be hoped that this optimism is justified today. I will not fail to update the relevant passages of his report if, for example, the Thirty-five adopt the long-awaited closing document before our debate.

a. *The security dimension*

38. The first fact to be noted is that the two paragraphs on this subject of Resolution 886 adopted in October last year have not lost any of their topicality:

"The Assembly,

Welcomes in particular the progress towards agreement among the Thirty-five on a mandate which takes account of past success (at the Stockholm CDE meeting) to pave the way for further security and confidence-building, as well as for the negotiated reduction of imbalances in conventional weapons from the Atlantic to the Urals;

Trusts that the declaration contained in paragraph 25 of the Final Act of the Stockholm Conference, concerning the need to take energetic measures to prevent and combat terrorism and the determination of the signatory countries to take effective measures to prevent and suppress all acts of terrorism, will be followed up in Vienna and begin to take shape in the form of concrete measures."

39. The Parliament's draft document contains the interesting embryo of a truly European policy. While it welcomes the INF agreement of 8 December 1987 (the first to abolish an entire class of weapons designed for use on European territory), this document "considers negotiations on more farreaching confidence-building and security-promoting measures in Europe to be just as urgent and important as negotiations between the United States and the Soviet Union on the reduction of strategic nuclear weapons systems and expects the European countries to be more heavily involved therein".

40. Moreover, the member states of the Community are invited "not to reject outright or react defensively to the many security and disarmanent policy options put forward by the Soviet leadership but to test the seriousness of their intentions by presenting practical counter proposals".

Is this an allusion to the highly distrustful, if not downright negative attitude of the Americans to appeals for a European summit on conventional disarmanent, for example? For the curmisme, intitulé le premier chapitre de son rapport «La réunion de Vienne approche de sa phase finale». Il faut espérer que cet optimisme est aujourd'hui justifié. Votre rapporteur ne manquera pas de réviser des passages importants de son rapport si, par exemple, les Trente-cinq adoptent le document de clôture tant attendu, avant notre débat.

a. *La dimension de la sécurité*

38. Première constatation: les deux paragraphes sur ce sujet de la Résolution 886 d'octobre dernier gardent toute leur actualité:

«L'Assemblée,

Se félicite notamment des progrès accomplis en direction d'un accord entre les Trente-cinq sur un mandat tenant compte des résultats obtenus (à la réunion CDE de Stockholm) pour préparer la voie à de nouvelles mesures de confiance et de sécurité et à la réduction négociée des déséquilibres dans les armements conventionnels de l'Atlantique à l'Oural;

Attend avec confiance que la déclaration contenue au paragraphe 25 de l'Acte final de Stockholm sur la nécessité d'adopter des mesures énergiques pour prévenir et combattre le terrorisme et la détermination des pays signataires d'adopter des mesures efficaces pour la prévention et la répression de tous les actes de terrorisme trouve son prolongement à Vienne et commence à se matérialiser dans des mesures précises.»

39. Le projet du Parlement contient l'amorce intéressante d'une politique proprement européenne. Tout en se félicitant de l'accord FNI du 8 décembre 1987 (le premier à supprimer toute une catégorie d'armes conçues pour être utilisées sur le territoire européen), ce projet «estime que la mise en œuvre de négociations portant sur des mesures plus poussées de confiance et de sécurité en Europe est aussi importante et urgente que les négociations entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique concernant la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques, et souhaite à cet égard une participation accrue des Etats européens».

40. De plus, les Etats membres de la Communauté sont invités «à ne pas opposer un rejet global et une attitude défensive aux diverses propositions des dirigeants soviétiques concernant la politique de sécurité et le désarmement, mais à en éprouver le sérieux en présentant de leur côté des offres concrètes».

S'agit-il d'une allusion à l'attitude américaine fort méfiante, sinon carrément négative, aux appels pour un sommet européen sur le désarmement conventionnel, par exemple? Pour l'adminis-

rent American Administration the far from novel idea of a "common European house", represents the latest manifestation of traditional Soviet efforts to de-couple the United States from their European allies.

41. As far as the Vienna meeting is concerned, several countries from the neutral and non-aligned group and even some of the Western allies do not share the Americans' insistence that the forthcoming conventional stability talks (CST), while taking place within the framework of the CSCE process, would retain autonomy with regard to their subject matter, participation and procedures; decisions would be made without reference to the CSCE (statement by Mrs Ridgway, assistant Secretary of State for Europe and Canadian Affairs, speaking at a joint hearing of the Foreign Affairs Commission of the House of Representatives and the Congressional Commission on Security and Co-operation in Europe, in Washington on 23 June 1988).

42. Several European countries fear that the vital link between security and human rights might be broken in the CSCE process. Mrs Ridgway, in the same statement, admitted that "it has long been the desire of the Soviets to turn the CSCE into a European security conference", and she added that "beginning the new talks is contingent on a successful conclusion of the Vienna CSCE follow-up meeting. The prospect of an early conclusion of that meeting is in doubt because of the East's intransigence on human rights".

43. In another significant passage of her statement, Mrs Ridgway (whose personality and competence greatly impressed the members of our Political Affairs Committee when she received them in Washington in May 1987), thought that "the Helsinki process (...) is not limited by the structure of the CSCE and encompasses both bilateral and multilateral efforts among all European states or different groupings of states. East-West activities which are described as part of the 'CSCE process' need not be part of the conference itself". At all events, this analysis seems to depart from the "guiding principle" of our Committee of Ministers referred to in paragraphs 31 and 32 above.

b. *Economics, scientific matters and the environment*

44. In Resolution 886 our Assembly welcomed the fact that in the context of the European Public Campaign on North-South Interdependence and Solidarity, the European Parliament in a resolution adopted on 17 June 1987 on the implementation of the Helsinki Agreements and the role of the European Parliament in the CSCE process,

tration américaine actuelle, l'idée d'une «maison commune européenne», loin d'être nouvelle, n'est que le dernier stade des efforts soviétiques tout à fait traditionnels pour découpler les Etats-Unis de leurs alliés européens.

41. En ce qui concerne la réunion de Vienne, plusieurs pays du groupe des pays neutres et non alignés, et même certains pays de l'alliance, ne partagent pas l'insistance des Américains pour qui les futurs pourparlers sur la stabilité conventionnelle (CST), tout en s'inscrivant dans le processus de la CSCE, «devraient rester autonomes pour ce qui est de leur objet, de la participation et des procédures; les décisions y seraient prises sans référence à la CSCE» (déclaration de M^me^ Ridgway, secrétaire d'Etat adjoint pour l'Europe et les Affaires canadiennes, devant la session conjointe de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants et de la Commission du Congrès sur la sécurité et la coopération en Europe, Washington, 23 juin 1988).

42. Plusieurs pays européens craignent en effet que soit rompu le lien essentiel du processus de la CSCE entre la sécurité et les droits de l'homme. M^me^ Ridgway, dans la même déclaration, admettait que «depuis longtemps, les Soviétiques souhaitent transformer la CSCE en une conférence sur la sécurité en Europe», en ajoutant que «l'ouverture de nouveaux pourparlers (CST) dépendra de l'aboutissement satisfaisant de la conférence-bilan de Vienne dans le cadre de la CSCE. La conclusion prochaine de cette réunion est incertaine en raison de l'attitude intransigeante des pays de l'Est dans le domaine des droits de l'homme».

43. Dans un autre passage significatif de la déclaration, M^me^ Ridgway (dont la personnalité et la compétence ont fort impressionné les membres de notre commission des questions politiques, quand elle les a reçus à Washington en mai 1987) a estimé que «le processus d'Helsinki (...) n'est pas limité par la structure de la CSCE et il englobe tous les efforts, tant multilatéraux que bilatéraux, qui sont tentés par les Etats européens ou par les différents groupements d'Etats. Les échanges entre l'Est et l'Ouest, qui font partie du «processus de la CSCE», ne tombent pas nécessairement sous l'emprise de la conférence elle-même». Cette analyse semble en tout cas s'écarter du principe directeur de notre Comité des Ministres, rappelé ci-dessus aux paragraphes 31 et 32.

b. *L'économie, les affaires scientifiques et l'environnement*

44. Dans sa Résolution 886, notre Assemblée s'est félicitée du fait que, dans le contexte de la Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud, le Parlement européen avait, dans une résolution sur l'application des Accords d'Helsinki et le rôle du Parlement européen dans le processus de la CSCE, adoptée

had referred to Helsinki Principle No. IX and considered that it was desirable that "signatory states should be able to lay the foundation for co-operation with the countries of the Third World, with a view to assisting their development".

Similarly, the Parliament's new draft document (Hänsch) welcomes the willingness of the Soviet Union which has hitherto supplied scarcely any development aid "to co-operate in drafting guidelines for making available for development projects in the Third World the resources released as a result of disarmament, recalls its positive opinions on a policy of that nature and calls on the member states and on European Political Co-operation to give similar support".

45. A year ago, our Assembly insisted that "the Vienna meeting was the appropriate forum for drawing up new principles with regard to transfrontier hazards in connection with nuclear power stations, acid rain and all other environmental problems". It also drew "attention to the availability of the experience of the Council of Europe (and the European conventions drawn up under its auspices) in this field to all CSCE participating states".

46. Relations between the Community and CMEA (Comecon) were covered in a joint declaration made on 25 June before the Hanover Summit, which will make mutual recognition possible for the first time. The delay was due to difficulties in the drafting of a clause on the status of Berlin. According to the wording proposed by the Council of Ministers on 13 June and approved by the European Parliament on 15 June this declaration "shall apply to the territories in which the treaty establishing the EEC is applied". This agreement is bound to give new impetus to East-West economic relations.

47. The European Parliament's draft document advocates "the conclusion of a comprehensive co-operation and trade agreement between the Community and the Soviet Union" but only after the establishment of official relations (which do not yet exist with the Soviet Union but only with Hungary). It urges that "a comprehensive list should be drawn up of possible areas of co-operation and specific problems such as the financing of East-West commercial transactions, and mutual information on the potential for and limits of economic, scientific and technological co-operation".

48. The members of our Assembly's sub-committees on the CSCE will remember the vehemence with which, on 21 March last, the representative of the Soviet Union denounced the restrictions due to the lists of "sensitive products" drawn up by COCOM. The Parliament's draft document shows some sympathy for this attitude

le 17 juin 1987, rappelé les termes du principe nº IX des Accords d'Helsinki pour considérer qu'il était souhaitable que «les Etats signataires puissent jeter les bases d'une coopération avec les pays du tiers monde, en vue d'aider à leur développement».

Dans le même ordre d'idées, le nouveau projet (Hänsch) du Parlement «se félicite du fait que l'Union Soviétique qui jusqu'à présent n'a guère fourni d'aide au développement soit disposée à collaborer à l'élaboration de principes en vertu desquels les ressources libérées par les mesures de désarmement seraient notamment affectées à des actions de développement dans le tiers monde ; rappelle les avis positifs qu'il a émis à l'égard d'une telle politique et invite les Etats membres et les parties à la coopération politique européenne à soutenir également cette politique».

45. Notre Assemblée a souligné il y a un an que «la réunion de Vienne était un lieu privilégié pour définir de nouveaux principes concernant les risques frontaliers liés aux centrales nucléaires, aux pluies acides et à tous les autres problèmes de l'environnement». Elle a aussi attiré «l'attention sur l'expérience dans ce domaine du Conseil de l'Europe et sur les conventions européennes élaborées sous ses auspices, qui sont à la disposition de tous les Etats participant à la CSCE».

46. Quant aux relations entre la Communauté et le CAEM (Comecon), elles ont fait l'objet, le 25 juin, avant le Sommet de Hanovre, d'une déclaration commune qui permettra, pour la première fois, une reconnaissance mutuelle. Le retard a tenu à des difficultés pour parvenir à la rédaction d'une clause sur le statut de Berlin. Selon le libellé proposé par le Conseil des ministres le 13 juin et approuvé par le Parlement européen le 15 juin, cette déclaration «s'applique aux territoires où le traité instituant la Communauté est d'application». Cet accord ne manquera pas de donner un nouvel essor aux relations économiques Est-Ouest.

47. Le projet du Parlement européen préconise «la conclusion d'un accord de coopération de vaste portée entre la Communauté et l'Union Soviétique, mais seulement après l'établissement de relations officielles (qui n'existent pas encore avec l'Union Soviétique mais avec la seule Hongrie). Il préconise «d'entreprendre l'établissement d'un inventaire détaillé des domaines possibles de coopération et des problèmes particuliers, comme le financement d'opérations Est-Ouest, et, à cet égard, d'améliorer également l'information réciproque sur les possibilités et les limites de la coopération économique, scientifique et technologique».

48. Les membres des sous-commissions de la CSCE de notre Assemblée se souviendront de la véhémence avec laquelle, le 21 mars dernier, le représentant de l'Union Soviétique à la réunion de Vienne a dénoncé les restrictions dues aux listes de «produits sensibles» établies par le COCOM. Le projet du Parlement témoigne de sa sympathie

and "calls on the Commission and the governments of the member states to use their influence to ensure that COCOM lists are further shortened" while pointing out that "to date, trade with the Soviet Union has also been hampered by that country's poor range of competitive manufactured goods and by certain foreign trade structures which originate in the Soviet economic and social system".

49. The countries of Eastern Europe are once again likely to be disappointed by Western concessions on matters covered by the second basket, which deals with trade and industrial co-operation. At the CSCE, negotiations are conducted by governments, but in the West these questions are not on the whole the province of governments. But the West ought to understand that the image of the "common European house" does not mean that the East European countries will wait indefinitely to increase their present derisory share of trade (Comecon represents only 7% of the Community's trade). The Soviet Union and its allies represent a huge potential market and it would be a shame if Western Europe fell too far behind the major economic powers of the Far East.

50. The European Parliament's draft report "stresses above all the Community's great interest in improvements in environmental protection measures in the Soviet Union, since it is affected by many instances of environmental pollution, regards closer co-operation in the field of advanced environmental protection technology as essential and calls on the Soviet Union, on the basis of the existing Convention on Long-range Transboundary Air Pollution (Economic Commission for Europe, Geneva) and the Convention on the Protection of the Ozone Layer (Vienna) to step up its co-operation with the Community and its member states on environmental issues, for example in maintaining the ecological balance in the Baltic".

51. In the section on the environment, the accident at Chernobyl is uppermost in the mind. In this connection, the Parliament's draft report is particularly positive and welcomes "the Soviet Union's readiness, after the nuclear accident at Chernobyl, to increase the exchange of information and co-operation in the peaceful use of atomic energy, recognises in the IAEA convention on rapid information and assistance in the case of nuclear accidents initial examples of specific co-operation which must still be considerably expanded".

pour cette attitude et «invite la Commission et les gouvernements des Etats membres à intervenir, dans la mesure de l'influence qu'ils peuvent exercer, en faveur de nouvelles réductions des listes du COCOM», tout en soulignant «que les échanges commerciaux avec l'Union Soviétique ont également été entravés jusqu'à présent par le niveau réduit de l'offre soviétique en produits finis compétitifs, ainsi que par certaines structures de commerce extérieur liées au système soviétique».

49. Les pays de l'Europe de l'Est risquent encore une fois d'être déçus par les concessions occidentales relevant du chapitre de la deuxième corbeille qui traite du commerce et de la coopération industrielle. A la CSCE, les négociations sont conduites à un niveau gouvernemental, alors qu'en Occident ces questions ne relèvent pas pour l'essentiel des gouvernements. Mais les Occidentaux devraient comprendre que l'image de la maison commune de l'Europe ne signifie pas que les pays de l'Est attendent leur bon plaisir pour accroître leur part, aujourd'hui dérisoire, du commerce mondial (le Comecon représente seulement 7 % du commerce de la Communauté). L'Union Soviétique et ses alliés représentent un vaste marché potentiel, et il serait dommage que l'Europe occidentale prenne un trop grand retard par rapport aux grandes puissances économiques de l'Extrême-Orient.

50. Le projet du Parlement européen «souligne notamment le grand intérêt que la Communauté porte à un renforcement des mesures de protection de l'environnement en Union Soviétique, étant donné qu'elle est concernée au même titre par de nombreuses atteintes à l'environnement, et estime qu'une coopération plus étroite s'impose également en ce qui concerne les technologies avancées de protection de l'environnement ; invite l'Union Soviétique, à partir des premiers accords existant en matière de coopération pour la lutte contre la pollution atmosphérique à longue distance (Commission économique pour l'Europe de Genève) et de la Convention relative à la protection de la couche d'ozone (Vienne), à intensifier sa coopération en matière de protection de l'environnement avec la CEE et ses Etats membres, par exemple en ce qui concerne la préservation de l'équilibre écologique de la mer Baltique».

51. En ce qui concerne le chapitre sur l'environnement, c'est surtout l'accident de Tchernobyl qui vient à l'esprit. A ce sujet, le projet du Parlement, particulièrement positif, se félicite «des bonnes dispositions manifestées par l'Union Soviétique après la catastrophe de Tchernobyl pour ce qui est de renforcer les échanges d'informations et la coopération dans le domaine de l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire ; estime que les accords conclus dans le cadre de l'AIEA, concernant l'information rapide et l'assistance en cas d'accidents nucléaires, constituent des premiers exemples d'une coopération concrète qu'il faut encore développer considérablement».

c. *Questions relating to security and co-operation in the Mediterranean*

52. It is all too easy to forget that, in the Final Act, a brief chapter on the Mediterranean is inserted between the chapters on economics and the environment (second basket) and the humanitarian field (third basket). At the sub-committees' meeting in Vienna on 21 March, Mr Lied himself proposed that this omission in Resolution 886 should be remedied, an omission to which a head of delegation had drawn attention. I am all the more prepared to do so as my own country borders on the Mediterranean, even if it is not quite as Mediterranean as Malta, which at present chairs our Committee of Ministers. Several other Council of Europe countries are concerned (Cyprus, Spain, Greece, Italy and Turkey) as well as Yugoslavia.

d. *Cultural and humanitarian questions*

53. As far as respect for human rights is concerned which, for us, is a subject of prime importance, our Assembly in Resolution 886 "agrees with the Committee of Ministers, who, in the communiqué issued following its 80th Session (Strasbourg, 6-7 May 1987), declared that it is less important to try to formulate new commitments than to encourage the more effective implementation of the commitments already entered into".

It is also able to agree with the wish expressed in the communiqué of the 81st Session (26 November 1987), that "the impact of the CSCE process for the citizens of the thirty-five participating countries be increased, by facilitating contacts between individuals, by creating and strengthening guarantees for individual rights and freedoms, by encouraging the free flow of information, ideas and people by ensuring the strict and effective implementation of all ten principles and the provisions of the Helsinki Final Act which constitute an integral whole".

54. Few ministers (and few parliamentarians) imagined at the time that so many people would have the possibility of exercising their right of emigration in 1988. This poses real problems in Austria where some 30 000 refugees (compared with only 11 000 in 1987) — most of them Polish and Hungarian — are requesting refugee status. The governments of the Council of Europe member states swiftly ought to consider how to assist this country providing first-asylum facilities, which is fulfilling a crucial function in East-West contacts. Austria is also hosting the Vienna meeting and is an eminent member of the neutral and non-aligned group. It continues to play a decisive role in the success of the CSCE through its initiatives,

c. *Questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée*

52. On oublie trop facilement qu'il y a, entre les grands chapitres de l'Acte final concernant le domaine de l'économie et de l'environnement (deuxième corbeille) et le domaine humanitaire (troisième corbeille), un bref chapitre sur la Méditerranée. Lors de la réunion des sous-commissions à Vienne le 21 mars, M. Lied a lui-même proposé que soit comblée cette lacune dans la Résolution 886 — lacune qu'un chef de délégation avait d'ailleurs relevée. Je suis d'autant mieux disposée à le faire que mon propre pays est riverain de la Méditerranée, même s'il l'est relativement moins que Malte, qui détient actuellement la présidence de notre Comité des Ministres. Plusieurs autres pays membres du Conseil de l'Europe (Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Turquie) sont concernés, ainsi que la Yougoslavie.

d. *Questions culturelles et humanitaires*

53. Au sujet, capital pour nous, du respect des droits de l'homme, notre Assemblée a, dans sa Résolution 886, «marqué son accord avec le Comité des Ministres qui, dans le communiqué publié à l'issue de sa 80e Session (Strasbourg, 6-7 mai 1987), a déclaré que, plutôt que d'essayer de formuler de nouveaux engagements, il importait de susciter une meilleure mise en œuvre des engagements déjà souscrits».

Elle peut aussi marquer son accord avec le souhait exprimé dans le communiqué de la 81e Session (26 novembre 1987) «d'accroître l'impact du processus de la CSCE sur les individus dans les trente-cinq pays participants, en facilitant les contacts entre les personnes, en créant et en renforçant les garanties des droits et des libertés individuels, en encourageant la libre circulation de l'information, des idées et des personnes, et en assurant la mise en œuvre stricte et effective de l'ensemble de tous les dix principes et de toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki, qui constituent un ensemble intégral».

54. Peu de ministres (et peu de parlementaires) ont imaginé à l'époque que tant de personnes auraient la possibilité en 1988 d'exercer leur droit à l'émigration, ce qui pose de réels problèmes à l'Autriche où quelque 30 000 réfugiés (contre seulement 11 000 en 1987) — pour la plupart des Polonais et des Hongrois — demandent le statut de réfugiés. Les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe devraient réfléchir rapidement aux moyens de venir en aide à ce pays de premier accueil, qui joue un rôle primordial dans les contacts Est-Ouest. L'Autriche est aussi le pays hôte de la réunion de Vienne et un membre éminent du groupe des pays neutres et non alignés. Par ses initiatives, comme le dépôt le 13 mai d'un projet de

like the tabling on 13 May of a draft closing document (which was welcomed as "a good basis for discussion" by Western participants).

55. If the Council of Europe really wishes to "seek to promote awareness of Europe's identity" in accordance with the wish of the Committee of Ministers and the Parliamentary Assembly, it ought to be able to keep a close watch on what is happening in Vienna, especially in the cultural field, where a number of interesting proposals have been made, prompted for example by the cultural forum organised in Budapest in the autumn of 1986. Could the Secretary General not second an official to Vienna to keep an eye on this? As the Council does not participate as an entity in the CSCE, the official in question could become a temporary member of the delegation of the host country or of the member state in the chair, as is the case of officials from the Brussels Commission who are seconded in order to follow talks concerned with the "second basket".

56. With regard to the field of education and research our Assembly, in Resolution 886, welcomes "the current efforts to harmonise approaches of the Parliamentary Assembly and the European Parliament in the East-West relations field and particularly the ongoing work of the joint working party to study the possibilities of creating a European foundation for East European studies".

57. This project involved three Assembly committees (Political Affairs Committee, Committee on Culture and Education, and Committee on Relations with European Non-Member Countries) (represented by MM. Lied, Günther Müller and Sager in accordance with a decision of the Bureau) as well as the Secretary General. Some slowness, or even sluggishness, in relations between the institutions of the European Community has given rise to some frustration. The Parliament was anxious to associate the Council of Europe in this project by adopting in October 1986 the resolution presented by Mr Jiri Pelikan (former head of the radio and television service in Prague who became a refugee in August 1968 and who is now an Italian MEP). The Commission will not decide on the foundation's draft statute adopted by the working party last March until this autumn. The decision of the Commission (as executive organ of the Community) will therefore come too late to permit the convening this year of the conference of academic researchers into the changes which have occurred in Eastern Europe, a "preparatory" project which was warmly recommended by the working party.

58. Co-operation among young people is also an area where the Council of Europe will continue to play an important role. On 2 October next, on

document de clôture (salué comme bonne base de discussion par les participants occidentaux), elle continue à jouer un rôle décisif dans le succès de la CSCE.

55. Si le Conseil de l'Europe veut réellement «chercher à promouvoir la prise de conscience de l'identité de l'Europe», comme le souhaitent le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, il devrait être en mesure de suivre de près ce qui se passe à Vienne, notamment dans le domaine culturel où ont été faites de nombreuses propositions intéressantes, inspirées par exemple par le forum culturel organisé à Budapest dès l'automne 1986. Le Secrétaire Général ne pourrait-il détacher un fonctionnaire à Vienne, pour suivre cette question? Comme le Conseil ne participe pas en tant que tel à la CSCE, le fonctionnaire en question pourrait être intégré temporairement soit à la délégation du pays hôte, soit à celle du pays membre exerçant la présidence, comme c'est le cas des fonctionnaires de la Commission de Bruxelles, détachés pour suivre les négociations touchant à la «deuxième corbeille».

56. En ce qui concerne le domaine de l'éducation et de la recherche, notre Assemblée s'est félicitée, dans sa Résolution 886, «des efforts déployés actuellement pour harmoniser les réflexions de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen dans le domaine des relations Est-Ouest, notamment des travaux en cours du groupe de travail mixte chargé d'étudier la possibilité de créer une fondation européenne d'études de l'Europe de l'Est».

57. Il s'agit d'un projet où sont impliquées trois commissions de notre Assemblée (la commission des questions politiques, la commission de la culture et de l'éducation, et la commission des relations avec les pays européens non membres), représentées par décision du Bureau par MM. Lied, Günther Müller et Sager, ainsi que par le Secrétaire Général. Une apparente lenteur, voire lourdeur, dans les relations entre les institutions de la Communauté européenne a engendré une certaine frustration. En adoptant, en octobre 1986, la résolution présentée par M. Jiri Pelikan (ancien chef de la radiotélévision à Prague, réfugié en août 1968 et actuellement Député européen italien), le Parlement a tenu à associer le Conseil de l'Europe à ce projet. La Commission, de son côté, ne se prononcera que cet automne sur le projet de statut de cette fondation, adopté par le groupe de travail mixte en mars dernier. La décision de la Commission — qui est l'organe exécutif de la Communauté — viendra ainsi trop tard pour permettre l'organisation dès cette année d'une conférence de chercheurs sur les changements intervenus en Europe de l'Est, projet «préparatoire» chaleureusement recommandé par le groupe de travail.

58. La coopération entre les jeunes est également un domaine où le Conseil de l'Europe continuera à jouer un rôle important. Le 2 octobre pro-

the eve of our session, I will attend a round table on the contribution of young people to furthering East-West co-operation which is being organised in Strasbourg under the auspices of the Sub-committee on youth and sport of the Committee of Culture and Education. The CENYC (Council of European National Youth Committees) (from the West) and the WFDY (World Federation of Democratic Youth) (from the East) have agreed on the following themes:

"a. *The CSCE process: its potential and achievements*

An opening discussion on the CSCE process as the common framework within which East-West dialogue may be developed. The participants will have the opportunity to outline their vision of how co-operation could develop, perhaps highlighting areas of work which currently receive little attention. Parliamentarians and youth organisations share the common experience of being the promoters of and participants in CSCE activities, but both are outside the governments which ultimately control the process.

b. *Youth mobility as a contribution to understanding*

Discussion on the potential for youth tourism and youth exchange as well as an examination of current limitations.

Issues such as visa and currency controls, the extension of inter-rail, the place of individual and group tourism could be under debate.

c. *Youth as a pressure group in society*

In recent years the young have been in the forefront of movements to promote peace and to protect the environment.

What has been the impact of such movements, how might their role develop in the future?

d. *What are youth rights?*

Participants can discuss concepts of freedom, whether individual or collective, economic or political, attitudes to military service and to responsibility towards society."

Representatives of young people and of parliaments from Eastern and Western Europe will take part in this event.

59. In October 1987, our Assembly, in response to a suggestion from Mr Lied, put forward

chain, à Strasbourg, à la veille de notre session, votre rapporteur, désigné par la commission des questions politiques, participera à une table ronde sur la contribution des jeunes au développement de la coopération Est-Ouest en Europe, sous les auspices de la sous-commission de la jeunesse et du sport de la commission de la culture et de l'éducation. Le CENYC (Conseil européen des comités nationaux de jeunesse — de l'Ouest) et la FMJD (Fédération mondiale de la jeunesse démocratique — de l'Est) se sont concertés pour proposer les thèmes suivants:

«a. *Le processus de la CSCE: potentiel et réalisations*

Discussion d'ouverture sur le processus de la CSCE en tant que cadre commun pour le développement du dialogue Est-Ouest. Les participants pourront exprimer leurs vues sur les orientations à donner au dialogue, en soulignant certains domaines jusqu'à présent peu mis en valeur. Les parlementaires et les organisations de jeunesse se trouvent dans la même situation: ils favorisent les activités de la CSCE et y participent, mais n'appartiennent pas aux gouvernements qui contrôlent en dernier ressort le processus.

b. *La mobilité des jeunes en tant que facteur de compréhension*

Le potentiel du tourisme et des échanges de jeunes sera examiné, ainsi que les restrictions actuelles.

Des questions telles que les visas, les contrôles des changes, l'extension d'interrail, la place du tourisme individuel et collectif pourraient être débattues.

c. *Les jeunes, comme groupe de pression dans la société*

Au cours des dernières années, les jeunes ont été au premier plan des mouvements tendant à promouvoir la paix et à protéger l'environnement.

Quelle a été l'influence de ces mouvements, comment leur rôle pourrait-il s'élargir à l'avenir?

d. *Quels sont les droits des jeunes?*

Les participants pourront étudier le concept de liberté, individuelle ou collective, économique ou politique, les attitudes à l'égard du service militaire et de la responsabilité envers la société.»

Des représentants des jeunes et des parlements de l'Est et de l'Ouest participeront à cette manifestation.

59. En octobre 1987, notre Assemblée, donnant suite à une proposition de M. Lied, a proposé

some points for inclusion in the closing document of the Vienna meeting. These proposals related to follow-up meetings on different aspects and are still valid, although they are likely to be overtaken by events if the meeting becomes bogged down, a worrying possibility which cannot be ruled out. A "substantial, well-balanced" closing document nevertheless ought to be adopted after the summer recess and before our debate in October. I will merely recommend the adoption of a control mechanism for supervising the implementation of the humanitarian provisions, which would restore the balance after the agreement reached in Stockholm in September 1986 on verification in the context of confidence- and security-building measures. In order to achieve this, Romania's allies should convince her to withdraw her objections.

60. As we have seen, the European Parliament is taking the new role conferred upon it by the Single European Act very seriously:

"The High Contracting Parties shall ensure that the European Parliament is closely associated with European Political Co-operation. To that end the Presidency shall regularly inform the European Parliament of the foreign policy issues which are being examined within the framework of political co-operation and shall ensure that the views of the European Parliament are duly taken into consideration."

61. The geographical situation, cultural role and philosophy of the Council of Europe confront it, even more than the Twelve, with one of the most exhilarating challenges in all its forty years of existence: the hopes aroused by the growth of a "European awareness" in the societies of Eastern Europe.

des points à inclure dans le document de clôture de la réunion de Vienne, notamment quant aux réunions de suivi sur différents aspects. Ces propositions gardent leur valeur tout en risquant d'être dépassées par les événements si la réunion s'enlise, éventualité inquiétante qu'on ne peut écarter. L'adoption d'un document de clôture substantiel et équilibré devrait néanmoins intervenir après les vacances d'été et avant notre débat d'octobre. Votre rapporteur se bornera à préconiser l'adoption d'un mécanisme de contrôle en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions humanitaires, ce qui rétablirait l'équilibre après l'accord conclu à Stockholm en septembre 1986, sur des dispositions de contrôle dans le contexte des mesures de confiance et de sécurité. Pour y parvenir, il faudrait que les alliés de la Roumanie la convainquent à retirer ses objections.

60. Le Parlement européen, on l'a vu, prend très au sérieux le nouveau rôle que lui confère l'Acte unique européen:

« Les Hautes Parties contractantes assurent l'association étroite du Parlement européen à la Coopération politique européenne. A cette fin, la présidence informe régulièrement le Parlement européen des thèmes de politique étrangère examinés dans le cadre des travaux de la Coopération politique et elle veille à ce que les vues du Parlement européen soient dûment prises en considération dans ces travaux.»

61. Le Conseil de l'Europe, pour sa part, se trouve géographiquement et par sa vocation culturelle et philosophique encore plus interpellé que les Douze par l'un des plus exaltants défis de ses quarante années d'existence: la montée, porteuse d'espoir, d'une conscience européenne dans les sociétés de l'Europe de l'Est.

APPENDIX I

Proposals for co-operation between the Parliamentary Assembly and the Supreme Soviet

I. *In the general context*

a. periodical meetings of delegations from the two assemblies

b. co-operation between certain committees of the two assemblies

c. subject to the competence of the Committee of Ministers in this area, information to the Soviet authorities on conventions and agreements open for ratification by non-member states

d. investigation of the possibilities for facilitating travel between the Soviet Union and the Council of Europe member states

e. invitation of Soviet experts to certain colloquies and hearings of the Parliamentary Assembly

ANNEXE I

Propositions de coopération entre l'Assemblée parlementaire et le Soviet suprême

I. *Dans le domaine général*

a. rencontres périodiques de délégations des deux assemblées

b. coopération entre certaines commissions des deux assemblées

c. sous réserve de la compétence du Comité des Ministres en cette matière, information des autorités soviétiques sur les conventions et accords ouverts à la ratification des Etats non membres

d. examen des possibilités pour faciliter des voyages entre l'Union Soviétique et les Etats membres du Conseil de l'Europe

e. invitation d'experts de l'Union Soviétique à certains colloques et auditions de l'Assemblée parlementaire

f. organisation of debates between parliamentarians of the two assemblies by video link

II. *In the political context*

a. exchanges of views on the progress achieved at the CSCE

b. exchanges of views on the co-ordination of action to combat terrorism and hijacking of aircraft

III. *Environment*

a. preparation of common environmental protection measures (soil, air, water)

b. adoption of special measures for the safety of nuclear power stations

IV. *Culture and education*

a. conservation of the cultural heritage

b. participation by the Soviet Union in certain youth meetings organised by the European Youth Centre

c. organisation of cultural events such as European Music Year at a pan-European level

d. co-operation in the field of university, science and art policy

V. *Health*

a. combating drugs and AIDS

b. protection of the public against nuclear accidents

c. protection of the public against diseases related to the environment and caused by nuclear accidents

VI. *In the legal context*

a. annual exchanges of views on the progress achieved in the application of human rights

b. invitation of Soviet experts for the preparation of reports with legal aspects of Europe-wide importance

c. assessment of development in genetic engineering, and possible common measures to be adopted

APPENDIX II

Extract from the final communiqué of the 81st Session of the Committee of Ministers (Strasbourg, 26 November 1987)

"East-West relations

3. Discussing the general situation with regard to

f. organisation par télé-pont de débats entre parlementaires des deux assemblées

II. *Dans le domaine politique*

a. échanges de vues sur les progrès réalisés à la CSCE

b. échanges de vues sur la coordination des actions contre le terrorisme et contre la piraterie aérienne

III. *Environnement*

a. élaboration de mesures communes pour la protection de l'environnement (sol, air, eau)

b. adoption de mesures spéciales pour la sécurité des centrales nucléaires

IV. *Culture et éducation*

a. protection du patrimoine culturel

b. participation de l'Union Soviétique à certaines rencontres de jeunes organisées par le Centre européen de la jeunesse

c. organisation de manifestations culturelles comme l'Année européenne de la musique, sur le plan paneuropéen

d. coopération dans les domaines de la politique universitaire, scientifique et de l'art

V. *Santé*

a. lutte contre la drogue et le SIDA

b. protection des populations contre les accidents nucléaires

c. protection des populations contre les maladies liées à l'environnement et occasionnées par des accidents nucléaires

VI. *Dans le domaine juridique*

a. échanges de vues annuels sur les progrès réalisés dans le domaine de l'application des droits de l'homme

b. invitation d'experts soviétiques, à l'occasion de l'élaboration des rapports ayant des aspects juridiques paneuropéens

c. évaluation du développement dans le domaine des manipulations génétiques et d'éventuelles mesures communes à adopter

ANNEXE II

Extrait du communiqué final de la 81e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 26 novembre 1987)

« Relations Est-Ouest

3. Evoquant la situation générale des relations

East-West relations in the light of developments in the Soviet Union and the forthcoming meeting in Washington between President Reagan and General Secretary Gorbachev, the ministers expressed the hope that a genuine policy of co-operation would be established on a new basis of trust. In this context, they considered the agreement between the United States of America and the Soviet Union on the worldwide elimination of intermediate range nuclear missiles as an important step in the field of arms control and disarmament negotiations. With regard to arms control negotiations progress should result in equitable and verifiable agreements leading to a balance of forces that is both more stable and reliable at reduced levels of forces and armaments and corresponding to security interests in Europe. With regard to the CSCE process, the ministers emphasised the importance of arriving at a substantial and balanced closing document at the Vienna meeting on the follow-up to the commitments subscribed to in the Helsinki Final Act.

To this end, progress in the field of military aspects of security should go hand in hand with real progress in the human dimension of the CSCE. In particular, the ministers expressed the wish that the impact of the CSCE process for the citizens of the thirty-five participating countries be increased, by facilitating contacts between individuals, by creating and strengthening guarantees for individual rights and freedoms, by encouraging the free flow of information, ideas and people and by ensuring the strict and effective implementation of all ten principles and the provisions of the Helsinki Final Act which constitute an integral whole. The CSCE process should also be revitalised by obtaining satisfactory results at Vienna in all fields of the Helsinki Final Act. Balance in the overall implementation of the Final Act should also be maintained in the choice of subjects for the meetings, which should be limited in number, between the end of the Vienna meeting and the fourth meeting on the follow-up to the CSCE. The ministers instructed their deputies to continue in the context of the political dialogue their exchanges of views on the CSCE process, and in particular the progress of the Vienna meeting.

The ministers focused particular attention on the question of co-operation between the Council of Europe and countries of Eastern Europe, which has become more concrete as a result of recent or planned contacts with the authorities of certain of these countries. In this co-operation, which will take account of the commitments subscribed to in the Helsinki Final Act and of the development within the CSCE process, the Council of Europe should seek to promote awareness of Europe's identity while respecting its own statutory principles. Contacts would be established bilaterally insofar as both parties may so desire, on the basis of the principles of reciprocity and mutual interest, and might lend themselves to concrete projects for co-operation in selected fields of the Council of Europe's intergovernmental programme of activities."

Est-Ouest, à la lumière des développements en Union Soviétique ainsi que de la prochaine rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev à Washington, les ministres ont exprimé l'espoir qu'une réelle politique de coopération pourra être instaurée sur de nouvelles bases de confiance. Dans ce contexte, ils considèrent l'accord entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique sur l'élimination au niveau mondial des missiles nucléaires de portée intermédiaire comme un pas important en avant dans le domaine du contrôle des armements et des négociations sur le désarmement. En ce qui concerne les négociations de contrôle des armements, elles devraient aboutir à des accords équitables et vérifiables conduisant à un rapport de forces à la fois plus stable et plus sûr à des niveaux de forces et d'armement plus bas et répondant aux intérêts de sécurité en Europe. Quant au processus de la CSCE, les ministres ont souligné l'importance d'aboutir à un document de clôture substantiel et équilibré à la réunion de Vienne sur les suites données aux engagements souscrits dans l'Acte final d'Helsinki.

A cette fin, un progrès dans le domaine des aspects militaires de la sécurité devrait aller de pair avec des progrès réels dans la dimension humaine de la CSCE. Les ministres ont notamment exprimé le souhait d'accroître l'impact du processus de la CSCE sur les individus dans les trente-cinq pays participants, en facilitant les contacts entre les personnes, en créant et en renforçant les garanties des droits et des libertés individuels, en encourageant la libre circulation de l'information, des idées et des personnes, et en assurant la mise en œuvre stricte et effective de l'ensemble de tous les dix principes et de toutes les dispositions de l'Acte final d'Helsinki, qui constituent un ensemble intégral. La vitalité du processus de la CSCE devrait également être renforcée par l'obtention de résultats satisfaisants à Vienne dans tous les domaines de l'Acte final d'Helsinki. Le maintien de l'équilibre dans la mise en œuvre de l'ensemble de l'Acte final devrait aussi être assuré dans le choix des sujets pour les réunions qui devraient être prévues en nombre limité entre la clôture de la réunion de Vienne et la quatrième réunion sur les suites de la CSCE. Les ministres ont chargé leurs délégués de poursuivre, dans le cadre du dialogue politique, leurs échanges de vues sur le processus de la CSCE et particulièrement le développement de la réunion de Vienne.

Les ministres ont consacré une attention particulière à la question de la coopération du Conseil de l'Europe avec des pays de l'Europe de l'Est, question qui se pose dans des termes concrets notamment à la suite des contacts récents ou prévus avec les autorités de certains de ces pays. Dans cette coopération qui tiendra compte des engagements souscrits dans l'Acte final d'Helsinki et de l'évolution du processus de la CSCE, le Conseil de l'Europe devrait chercher à promouvoir la prise de conscience de l'identité de l'Europe dans le respect de ses propres principes statutaires. Les contacts pourront être établis bilatéralement pour autant que cela serait souhaité par les deux parties sur la base des principes de réciprocité et d'intérêt mutuel, et pourraient aboutir à des projets concrets de coopération dans des domaines choisis du programme intergouvernemental d'activités du Conseil de l'Europe.»

APPENDIX III

Extract from the final communiqué of the 82nd Session of the Committee of Ministers (Strasbourg, 5 May 1988)

"East-West relations

7. The ministers discussed the general state of East-West relations in the light of recent developments at international level (arms control, the Geneva agreement on Afghanistan) in bilateral relations between West and East European countries, and particularly the forthcoming meeting between President Reagan and General Secretary Gorbachev, as well as in certain countries of Eastern Europe. They reiterated the hope that the policy of co-operation might be built on a new basis of confidence.

8. Regarding the situation in Afghanistan, which had already marred East-West relations for too many years, they noted with interest the declaration by the Twelve, dated 14 April 1988, and considered that, to enable peace to be established, the withdrawal of Soviet troops and the unhampered return of refugees should be accompanied by a global political solution to the crisis. Further, they felt it was essential for the resistance to share in the process of self-determination and the formulation of a truly representative government in Kabul which was both democratic and mindful of human rights.

9. Regarding the Conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE), the ministers examined the state of work at the follow-up meeting in Vienna. Reiterating their firm will to arrive as soon as possible at the adoption of a substantial and balanced concluding document, they insisted more particularly on the view that strengthening confidence and establishing conventional stability as well as tangible progress in the human dimension of the CSCE process are required and must go hand in hand. Such progress, beneficial to peoples and individuals, and providing evidence of a desire for a real change on the part of the East, would be such as to consolidate the CSCE process to which their governments were deeply attached.

10. The ministers also discussed the state of the Council of Europe's relations with certain countries of Eastern Europe and possibilities for co-operation with them, in the light of the visits to Hungary and, recently, to Poland, by the Secretary General, Mr Marcelino Oreja, and their follow-up.

11. They noted that these contacts followed the principles agreed on by the Committee of Ministers during its 81st Session. They pointed out that co-operation in the areas chosen in the programme of activities of the Council of Europe should take place following a pragmatic and selective approach, taking into account respect for human rights country by country and complying with the statutory principles of the Organisation and with the commitments subscribed to in the CSCE framework. The ministers welcomed the positive developments in certain countries, expressing the hope that similar developments might be achieved in others as well."

ANNEXE III

Extrait du communiqué final de la 82e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 5 mai 1988)

« Relations Est-Ouest

7. Les ministres ont discuté des relations Est-Ouest à la lumière des développements intervenus au plan international (contrôle des armements, accord de Genève sur l'Afghanistan) dans les relations bilatérales entre pays de l'Ouest et pays de l'Est, et notamment de la prochaine rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, ainsi que des développements intervenus dans certains pays de l'Europe de l'Est. Ils ont réitéré l'espoir que la politique de coopération pourra être instaurée sur de nouvelles bases de confiance.

8. En ce qui concerne la situation en Afghanistan, qui depuis de trop nombreuses années hypothèque les relations Est-Ouest, ils ont noté avec intérêt la Déclaration des Douze en date du 14 avril 1988 et estimé qu'afin de permettre le rétablissement d'une paix véritable, le retrait des troupes soviétiques et le retour non entravé des réfugiés doivent s'accompagner d'une solution politique globale de la crise. Dans ce contexte, ils considèrent comme indispensable la participation de la résistance à un processus d'autodétermination et à l'installation à Kaboul d'un gouvernement réellement représentatif, démocratique et respectueux des droits de l'homme.

9. Evoquant le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les ministres ont examiné l'état des travaux de la réunion de Vienne. Réitérant leur ferme volonté d'aboutir dans les meilleurs délais à l'adoption d'un document de clôture substantiel et équilibré, ils ont insisté plus particulièrement sur le fait que le renforcement de la confiance et l'établissement d'une stabilité conventionnelle, tout comme des progrès tangibles concernant la dimension humaine du processus de la CSCE, sont nécessaires et doivent aller de pair. De tels progrès bénéficiant directement aux peuples et aux individus et témoignant d'une volonté de changement réel à l'Est seraient de nature à consolider le processus de la CSCE auquel leurs gouvernements sont profondément attachés.

10. Les ministres ont également fait le point sur les relations et les perspectives de coopération du Conseil de l'Europe avec certains pays de l'Europe de l'Est, à la lumière des visites du Secrétaire Général, M. Marcelino Oreja, en Hongrie et tout récemment en Pologne, ainsi que du suivi envisagé.

11. Ils ont noté que ces contacts vont dans le sens des principes retenus par le Comité des Ministres au cours de sa 81e Session. Ils ont rappelé que la coopération dans des domaines choisis du programme d'activités du Conseil de l'Europe devra se dérouler suivant une approche pragmatique et sélective, compte tenu de la situation des droits de l'homme pays par pays, et être conforme aux principes statutaires de l'Organisation, ainsi qu'aux engagements souscrits dans le cadre de la CSCE. Les ministres se félicitent des développements positifs dans certains pays, tout en exprimant l'espoir que des développements similaires pourront intervenir également dans d'autres.»

APPENDIX IV

Resolution on political relations between the European Community and the Soviet Union

The European Parliament,

— having regard to the following motions for resolutions:

- motion for a resolution tabled by Mr Mattina on relations between the European Community and the Soviet Union (Doc. B 2-558/85),
- motion for a resolution tabled by Mrs Boot and others on behalf of the EPP Group, on the situation of the Jews in the Soviet Union (Doc. B 2-1041/85),
- motion for a resolution tabled by Mr Pordea and others on Romanian territories annexed by the Soviet Union (Doc. B 2-1198/85),

— having regard to its resolution of 24 October 1985 on relations between the European Community and the countries of Central and Eastern Europe[1],

— having regard to its resolution of 22 January 1987 on relations between the European Community and the Council for Mutual Economic Assistance (CMEA) and the Eastern European member states of the CMEA[2],

— having regard to its resolutions on human and civil rights violations in the Soviet Union and, in particular, to its resolution of 12 March 1987 on human rights in the world in 1985/86 and on Community human rights policy[3],

— having regard to its resolution of 17 June 1987 on the consequences for the European Community of the Conference on Security and Co-operation in Europe and the Confidence and Security-Building Measures and Disarmament in Europe[4],

— having regard to its resolution of 17 June 1987 on the implementation of the Helsinki Agreement and the role of the European Parliament in the CSCE process[5],

— having regard to the report of its Political Affairs Committee (Doc. A2-155/88),

A. aware of the major importance of the Soviet Union in the shaping of the future of Europe, because:

— as a European power (in part), events within that country may, despite its enormous size, also affect the Community directly, as the nuclear accident that occurred at Chernobyl in April 1986 demonstrated, since the effects of modern technology have made the world seem smaller,

1. O.J. No. C 343, 31 December 1985, p. 92.
2. O.J. No. C 46, 23 February 1987, p. 71.
3. O.J. No. C 99, 13 April 1987, p. 157.
4. O.J. No. C 190, 20 July 1987, p. 64.
5. O.J. No. C 190, 20 July 1987, p. 67.

ANNEXE IV

Résolution sur les relations politiques entre la Communauté européenne et l'Union Soviétique

Le Parlement européen,

— vu les propositions de résolution suivantes:

- proposition de résolution déposée par M. Mattina sur les relations entre la Communauté et l'Union Soviétique (Doc. B2-558/85),
- proposition de résolution déposée par M^me^ Boot et autres signataires, au nom du groupe PPE, sur la situation des juifs en Union Soviétique (Doc. B2-1041/85),
- proposition de résolution déposée par M. Pordea et autres signataires, sur les territoires roumains annexés par l'Union Soviétique (Doc. B2-1198/85),

— vu sa Résolution du 24 octobre 1985 sur les relations entre la Communauté européenne et l'Europe centrale et de l'Est[1],

— vu sa Résolution du 22 janvier 1987 sur les relations entre la Communauté européenne et le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et les Etats d'Europe de l'Est membres du CAEM[2],

— vu ses Résolutions sur les violations des droits de l'homme et des droits civils en Union Soviétique, et notamment sa Résolution du 12 mars 1987 sur la situation des droits de l'homme dans le monde en 1985/1986 et la politique communautaire dans le domaine des droits de l'homme[3],

— vu sa Résolution du 17 juin 1987 sur les conséquences pour la Communauté européenne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe/ Conférence sur le désarmement en Europe[4],

— vu sa Résolution du 17 juin 1987 sur l'application des Accords d'Helsinki et le rôle du Parlement européen dans le processus de la CSCE[5],

— vu le rapport de la Commission politique (Doc. A2-155/88),

A. conscient de l'importance majeure que l'Union Soviétique revêt pour l'évolution de l'Europe de demain, et ce:

— en tant que puissance (partiellement) européenne dont les dimensions continentales n'empêchent pas que des événements intérieurs puissent toucher directement la Communauté, comme l'a montré la catastrophe survenue au réacteur nucléaire de Tchernobyl en avril 1986, tant il est vrai que les répercussions des techniques modernes ont également relativisé les distances continentales,

1. J.O. n° C 343 du 31 décembre 1985, p. 92.
2. J.O. n° C 46 du 22 février 1987, p. 71.
3. J.O. n° C 99 du 13 avril 1987, p. 157.
4. J.O. n° C 190 du 20 juillet 1987, p. 64.
5. J.O. n° C 190 du 20 juillet 1987, p. 67.

— as a protagonist in European history, it made a decisive contribution to the destruction of national socialism and facism in Europe in the second world war, which the nazi regime in Germany had forced on its European neighbours to the east and west, after the nazi invasion of the Soviet Union had ended the co-operation carried on under the Molotov-Ribbentrop Pact, fighting alongside the allies and making an enormous sacrifice in terms of human life and property, and as one of the four signatory states to the four-power agreement of 3 September 1971, it has rights and responsibilities in respect of Berlin and consequently also within the area in which the Community treaties apply, in West Berlin,

— as one of the centres of an ideology which is part of the political and cultural history of Europe, but which degenerated during the Stalin era into a regime of despotism and terror and is rejected in a free vote by an overwhelming majority of the nations of Europe and North America, it has contributed in its power politics to the division of Europe and is seen by the nations of the Community as a threat and a reason for adopting a defensive attitude,

— as the leading power in the Warsaw Pact, it denies its allies freedom and self-determination and continues to treat them according to the principle it laid down of "limited sovereignty", whereby the limits of sovereignty are not determined freely but imposed by the Soviet Union,

— as the ideological and military rival of Western Europe's ally, the United States of America, it is not only an adversary but also a negotiating partner and contracting party with the USA in the concept of global mutual nuclear deterrence, so that the success or failure of efforts to achieve disarmament and *détente* and to combat hunger and promote development in the world depends on its attitude,

— as a power which continues to refuse to comply with the conditions laid down in the 1975 Helsinki Agreement, particularly as regards respect for human rights, an agreement which however it has formally signed,

— as a power which had no scruples in claiming to incorporate formerly independent states, it continues to occupy Estonia, Latvia and Lithuania,

— as a European superpower, it has influence and security interests on the European continent which exist independently of the social system in the Soviet Union and which must be taken into consideration,

B. having regard to the preambles of the original treaties and of the Single European Act, according to which the Communities were created as "the basis for a broader and deeper community among peoples long divided by bloody conflicts" (ECSC treaty), to "lay the foundations of an ever closer union among the peoples of Europe" (EEC treaty) and "together make their own contribution to the preservation of international peace and security" (SEA),

— en tant que partie prenante à l'histoire européenne, qui, au cours de la seconde guerre mondiale imposée par l'Allemagne national-socialiste à ses voisins européens de l'Est et de l'Ouest, a apporté aux côtés des alliés une contribution décisive à la victoire sur le national-socialisme et le fascisme en Europe, après que l'invasion de l'Union Soviétique par les nazis a mis un terme à la coopération menée au titre du pacte Molotov-Ribbentrop, en subissant des pertes humaines et matérielles énormes, et en tant qu'un des quatre Etats signataires de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971, qui possède des droits et des responsabilités vis-à-vis de Berlin et, partant, également de Berlin-Ouest, dans le champ d'application des traités communautaires,

— en tant qu'un des pôles d'une idéologie qui appartient à l'histoire politique et culturelle de l'Europe, mais qui, au cours de l'ère stalinienne, a dégénéré en un régime d'arbitraire et de terreur, et que les peuples d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord se prononçant librement rejettent à une immense majorité, qui, dans sa mise en œuvre dans le cadre d'une politique de force, a contribué à la division de l'Europe et qui suscite une réaction d'inquiétude et de défense de la part des peuples de la Communauté,

— en tant que puissance dominante au sein du Pacte de Varsovie, qui prive ses alliés de la liberté et du droit à l'autodétermination et continue à les traiter selon le principe de la «souveraineté limitée» qu'elle a elle-même énoncé, les limites de cette souveraineté n'étant pas déterminées librement mais imposées par l'Union Soviétique,

— en tant que rivale idéologique et militaire des Etats-Unis d'Amérique, alliés des pays d'Europe occidentale, en même temps adversaire, mais aussi partenaire de négociation des Etats-Unis et partie contractante dans le contexte de la dissuasion nucléaire réciproque à l'échelon global, dont le comportement revêt une importance déterminante pour le succès ou l'échec des efforts visant au désarmement et à la détente, et de la lutte contre la faim et le sous-développement dans le monde,

— en tant que puissance qui se refuse encore à respecter les engagements contenus dans l'Accord d'Helsinki de 1975, en ce qui concerne notamment le respect des droits de l'homme, accord auquel elle avait solennellement souscrit,

— en tant que puissance qui n'a pas hésité à revendiquer le droit d'annexer des Etats anciennement indépendants, et qui continue d'occuper l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie,

— en tant que grande puissance européenne dont les intérêts, en termes d'influence et de sécurité, s'étendent au continent européen, intérêts qui demeurent quel que soit le type de société en place en Union Soviétique et qu'il faut prendre en considération,

B. vu les préambules des traités instituant les Communautés européennes et de l'Acte unique européen, selon lesquels la Communauté a été créée pour fonder «les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes» (traité CECA), pour «établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens» (traité CEE) et «apporter ensemble leur contribution propre au maintien de la paix et de la sécurité internationales» (AUE),

C. convinced that the Community therefore has a duty to activate, extend and consolidate relations with the Soviet Union in all sectors,

D. regretting that, more than thirty years after the founding of the Community, there are still no official relations between the Community and the Soviet Union because, for a long period, on ideological and political grounds, the Soviet Union was not prepared to recognise the Community either as an economic or as a political reality,

E. whereas initial attempts to improve relations between the Community and the Soviet Union were hampered by violations of human and civil rights in the Soviet Union and by its military intervention in Central and Eastern Europe and the Third World, as evidenced most recently in 1968 in Czechoslovakia and in 1979 in Afghanistan,

F. hoping that the Soviet Union will give effect to General Secretary Gorbachev's intimation to the then President-in-Office of the Council, Mr Craxi, that the Soviet Union is ready to seek a dialogue with the Community on practical international issues,

G. resolved to establish normal relations with the Soviet Union through its own constructive policy and to use every opportunity for co-operation to further mutual interests, promote self-determination for the peoples of Europe, establish human rights and thereby secure peace in Europe,

I. *As regards the political background to the normalisation of relations*

1. Notes that the basis for the normalisation of relations between the Community and the Soviet Union has improved:

a. firstly, because of changes in the international climate, especially as a result of:

— the fact that, in view of the development of armaments in the nuclear age, war in Europe would mean the end of European civilisation as we know it;

— the increasing clout of regional powers and new groupings of states and the inherent likelihood of regional conflicts, which are reducing the significance of the polarisation in East-West relations of recent decades;

— the innovation brought about by modern technologies which rapidly change economic and social structures in the industrialised nations, have positive and negative implications and increase the interdependence of nations and of Europe in particular;

b. secondly, because of incipient economic and political reforms in the Soviet Union, thus enabling the Soviet Union to attempt to match the economic performance of the Western nations, which aim:

C. convaincu que la Communauté a donc également pour mission d'activer, d'élargir et d'approfondir les relations avec l'Union Soviétique dans tous les domaines,

D. déplorant que, plus de trente ans après la création de la Communauté, il n'y ait toujours pas de relations officielles entre la Communauté et l'Union Soviétique, et ce surtout parce que, pendant longtemps, pour des raisons idéologiques et politiques, l'Union Soviétique n'a pas été disposée à reconnaître la CEE en tant que réalité économique ou politique,

E. considérant que les premières tentatives visant à améliorer les relations entre la Communauté et l'Union Soviétique ont également été compromises par de graves violations des droits de l'homme et du citoyen en Union Soviétique, et par les interventions militaires soviétiques en Europe centrale et de l'Est, ainsi que dans le tiers monde, comme ce fut le cas en dernier lieu en 1968, en Tchécoslovaquie, et en 1979, en Afghanistan,

F. attendant de l'Union Soviétique qu'elle apporte des preuves à l'appui des propos tenus par le Secrétaire général Gorbatchev vis-à-vis de M. Craxi, alors Président en exercice du Conseil, indiquant que l'Union Soviétique était disposée à rechercher un dialogue avec la Communauté sur des problèmes internationaux concrets,

G. résolu à établir des relations normales avec l'Union Soviétique en menant une politique constructive, et à exploiter toutes les possibilité de coopération se présentant, pour servir les intérêts des deux parties, promouvoir l'autodétermination des peuples d'Europe, faire respecter les droits de l'homme et, ainsi, garantir la paix en Europe,

I. *En ce qui concerne les données politiques sous-tendant la normalisation des relations*

1. Constate que les perspectives d'une normalisation des relations entre la Communauté et l'Union Soviétique se sont améliorées:

a. d'une part, avec l'évolution du climat international, et notamment:

— le fait que, compte tenu du développement des armements à l'ère nucléaire, une guerre en Europe signifierait la fin de la civilisation européenne dans son ensemble;

— l'importance croissante qu'acquièrent des puissances régionales et des nouveaux groupements d'Etats, et la probabilité intrinsèque de conflits régionaux, qui relativisent l'importance de la bipolarisation marquant depuis des décennies les relations Est-Ouest;

— l'innovation induite par les technologies modernes qui modifient rapidement les structures économiques et sociales dans les pays industrialisés, qui ont des conséquences positives et négatives et renforcent l'interdépendance des nations et de l'Europe en particulier;

b. d'autre part, avec l'amorce de réformes économiques et politiques en Union Soviétique, lui permettant de tenter d'égaler les performances économiques des nations occidentales, dont les objectifs sont les suivants:

internally:

— to create the conditions required for greater efficiency and competitivity in the Soviet economy and to overcome stagnation in the economy and society by new management methods, including market-oriented features and the stepping up of scientific and technological progress, and

— at the same time, to overcome the ossification of the system by opening up society, promoting private initiatives and individual responsibility, greater democratic participation in the appointment of leaders in the party and the production process and greater transparency and openness in public life and greater scope for freedom of opinion,

externally:

— to adapt Soviet policy to new realities (Gorbachev) and to regard security in Europe as common and indivisible, in accordance with the resolutions adopted by the 27th Soviet Communist Party Congress;

2. Pays tribute to the efforts of the Soviet leadership to implement its programme of economic and political reform but will not base its policy on any naïve belief that rapid and fundamental changes will take place;

3. Is aware, in particular, that the Soviet leadership does not intend to diverge from or dilute Marxist-Leninist ideology but that its objectives and principles are to remain valid and to retain the leading role of the communist party in public life;

4. Is aware also of the internal problems encountered in the implementation of the reform programmes, especially the cumbersome nature of the Soviet political system, the stiff resistance in the Soviet Communist Party based on fear that the system will collapse and personal advantages be jeopardised, and the lack of practice of most Soviet citizens in dealing with the risks and opportunities of freedom;

5. Notes that a number of improvements have been made in the field of human and civil rights but nevertheless takes the view that the Soviet Government in no way fully respects these rights;

6. Calls on the Soviet Union to adopt the legislation required by its Constitution to guarantee the human rights specified in the CSCE Final Act as well as the human rights listed in the United Nations convention;

7. Calls on the Soviet Union, in the CSCE process and elsewhere to improve the facilities available for human contact among European peoples by easing the bureaucratic barriers to tourism and private travel into and out of the Soviet Union;

sur le plan intérieur:

— créer les conditions nécessaires à une amélioration de l'efficacité et de la compétitivité de l'économie soviétique, et surmonter la stagnation frappant l'économie et la société soviétiques en recourant à de nouvelles méthodes de gestion qui comportent des éléments axés sur le marché, et en accélérant le progrès scientifique et technique, et

— parallèlement, triompher de la sclérose du système par une ouverture de la société, la promotion de l'initiative et de la responsabilité individuelles, une participation démocratique accrue à la nomination des dirigeants au sein du parti et dans le secteur de la production, ainsi que par une plus grande transparence et une plus grande ouverture dans la vie publique, et par des mesures visant à créer de nouveaux espaces pour la liberté d'opinion;

sur le plan extérieur:

— adapter totalement la politique soviétique aux nouvelles réalités (Gorbatchev) et, conformément aux décisions du 27e Congrès du PCUS, considérer la sécurité en Europe comme un élément commun et indivisible;

2. Apprécie les efforts déployés par les dirigeants soviétiques pour réaliser leur programme de réforme économique et politique; ne fondera cependant pas sa politique sur l'attente illusoire de changements rapides et radicaux en URSS;

3. Est notamment conscient du fait que les dirigeants soviétiques n'ont pas l'intention de dévier de l'idéologie marxiste-léniniste, ni de l'assouplir, et que ses objectifs et principes restent au contraire valables et consistent à maintenir le rôle prépondérant du parti communiste dans la vie publique;

4. Est également conscient des difficultés intérieures rencontrées dans la mise en œuvre des réformes prévues, et notamment de la lourdeur de l'appareil soviétique, des fortes résistances se manifestant au sein du PCUS, animées par la crainte d'un ébranlement du système et d'atteintes aux privilèges personnels, et du fait que les citoyens soviétiques n'ont pas l'habitude d'être confrontés aux risques que présente la liberté et aux perspectives qu'elle ouvre;

5. Relève qu'un certain nombre d'améliorations sont intervenues dans le domaine des droits de l'homme et du citoyen, mais considère néanmoins que le Gouvernement soviétique est loin de respecter pleinement ces droits;

6. Invite l'Union Soviétique à arrêter la législation requise par sa Constitution, pour garantir les droits de l'homme énoncés dans l'Acte final de la CSCE et ceux qui sont mentionnés dans la Convention des Nations Unies;

7. Invite l'Union Soviétique, dans le cadre du processus de la CSCE et dans d'autres instances, à améliorer les facilités disponibles pour les contacts humains entre les peuples européens, en allégeant les entraves bureaucratiques au tourisme et aux déplacements privés à destination et au départ de l'Union Soviétique;

8. Appeals to the Soviet authorities to release all political prisoners and to allow those citizens who have expressed such a wish to leave the country;

9. While welcoming the recent release of several hundred political prisoners in the Soviet Union, regrets the fact that these unjustly convicted prisoners of conscience are still subject to administrative sanctions, for instance in employment and in restrictions on where they may live;

10. Asks the Soviet Government to repeal those laws which inhibit religious practice and education;

11. Believes that there is a need in the context of the CSCE process to set up a mechanism for considering and resolving specific cases of human rights and calls on the Soviet Union to make a constructive contribution towards putting this proposal into practice;

12. Notes that thorough-going legal reforms are being prepared in the Soviet Union as part of *perestroika*, the declared aim of which is to bring Soviet legislation into line with and up to the standard of international law, in particular to provide stronger guarantees of Soviet citizens' rights under the law, to facilitate entering and leaving the country considerably and to restrict the imposition of the death penalty;

13. Will assess further developments in the Soviet Union on the basis of the concrete progress made to secure peace for all the nations in Europe, irrespective of their social system, of respect for basic human and civil rights, as enshrined in the CSCE Final Act, and of the increase in freedom for the Central and Eastern European allies of the Soviet Union which actually results from the Soviet reform policy;

14. Considers that the presence of the Soviet troops in Czechoslovakia is the result of the military intervention in August 1968 against the movement of reforms going in the same direction as the present reform of Gorbachev in the USSR today and therefore asks the USSR to reassess its 1968 position and to withdraw its troops from Czechoslovakia;

15. Recognises from certain features of the reform, covered by the terms *glasnost* and *perestroika*, that dynamic forces have been set in motion which allow long suppressed and taboo issues to be addressed and also increase freedom of action for non-governmental groups and individuals, which makes it difficult to assess the progress and extent of the process of change in the Soviet Union;

16. Recognises the growing importance of the demands within the Soviet Union for a reorganisation and extension of the rights of nationalities and ethnic minorities there and calls on the Soviet leadership to resolve this problem having regard to the legitimate interests of all concerned;

17. Realises that the process of reform in the Soviet Union has only just begun and that it will not be possible to make a definitive political assessment of it for some time to come; recognises therein, nevertheless, a number of positive elements in the willingness to improve relations with the Community on a broad basis,

8. Lance un appel aux autorités soviétiques pour qu'elles libèrent tous les prisonniers politiques et autorisent à quitter le pays tous les citoyens qui en ont exprimé le désir;

9. Tout en se félicitant de la récente libération de plusieurs centaines de prisonniers politiques en Union Soviétique, déplore que certains d'entre eux fassent encore l'objet de sanctions administratives, par exemple en matière d'emploi et pour ce qui concerne les restrictions imposées quant à leur lieu de résidence;

10. Demande au Gouvernement soviétique d'abroger les lois qui entravent la pratique et l'éducation religieuses;

11. Estime qu'il est nécessaire de mettre en place, dans le cadre du processus de la CSCE, un mécanisme permettant d'examiner et de résoudre des cas concrets touchant aux droits de l'homme, et invite l'Union Soviétique à apporter une contribution constructive à la mise en œuvre de cette proposition;

12. Prend acte du fait que, dans le cadre de la *perestroïka*, des réformes juridiques approfondies sont élaborées en Union Soviétique, dont le but déclaré est d'aligner la législation soviétique sur les normes en vigueur en droit international, et notamment de renforcer les garanties juridiques protégeant les droits des citoyens soviétiques, de faciliter l'entrée dans le pays et la sortie du territoire, et de limiter les condamnations à la peine capitale;

13. Evaluera l'évolution ultérieure en Union Soviétique en fonction des progrès concrets réalisés dans le sens de la garantie de la paix pour tous les peuples d'Europe, indépendamment de leur système social, du respect des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen, tels qu'ancrés dans l'Acte final de la CSCE, et de l'extension des libertés découlant de fait, pour les pays d'Europe centrale et de l'Est alliés de l'Union Soviétique, de la politique de réforme soviétique;

14. Estime que la présence des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie est le résultat de l'intervention militaire d'août 1968 dirigée contre un mouvement de réformes qui allait dans le même sens que la réforme aujourd'hui entreprise par Gorbatchev en URSS, et demande dès lors à l'Union Soviétique de revoir la position qui est sienne depuis 1968 et de retirer ses troupes de Tchécoslovaquie;

15. Perçoit dans certains éléments de la réforme, liés aux notions de *glasnost* et de *perestroïka*, l'amorce d'une dynamique qui permet d'aborder des questions longtemps éludées et passées sous silence, et qui ouvre également de nouveaux espaces libres pour les groupes non étatiques et les individus;

16. Reconnaît l'ampleur croissante des revendications se manifestant en Union Soviétique dans le sens d'un réaménagement et d'un élargissement des droits des nationalités et des minorités ethniques en Union Soviétique, et lance un appel aux dirigeants soviétiques pour qu'ils résolvent ce problème en tenant compte des intérêts légitimes de tous les intéressés;

17. Est conscient du fait que le processus de réforme vient seulement d'être entamé en Union Soviétique et qu'une évaluation politique définitive ne pourra en être faite avant quelque temps; perçoit cependant plusieurs éléments positifs dans les bonnes dispositions manifestées pour ce qui est d'améliorer, d'une manière

to overcome the self-imposed isolation of the Soviet Union from the world economy and make it less unattractive as a trading partner and to co-operate with the Community and the countries of the Western Alliance in tackling security and humanitarian issues;

18. Is convinced therefore that the gradual changes set in train by the Soviet leadership may also be in the interests of the Community and its member states if they actually result in an opening up of the Soviet system internally and externally;

19. Calls on the Community and its member states to take every opportunity resulting from the Soviet reform policy to secure peace and improve relations with a view to achieving closer co-operation and greater mutual confidence;

20. Is convinced that, in the nuclear age, East and West bear joint responsibility for preventing the outbreak of war and that, in the long term, peace in Europe is based on the premiss that all nations may exercise their right to self-determination and thus, albeit with different social systems, live in security;

21. Emphasises, in this connection, that security is not merely based on a military balance between states and alliances but also on the stability of social relationships within those states, and that there can be no stability where freedom is oppressed internally and the balance between nations constantly procured afresh with another round in the arms race;

22. Recalls, in this context, the undertakings entered into both by the Soviet Union and the Community and its member states in the CSCE Final Act;

23. Recalls its decisions on the achievement of political union and on the political dimensions of a European security strategy, whereby European security policy must be based simultaneously on defence and *détente*, that is:

— on the one hand, on further controlled and balanced disarmement, including asymmetric reduction of conventional forces, the elimination of chemical weapons and the balanced reduction of nuclear arsenals, whereby the objective is for each side to maintain a defensive strength no greater than that required to act as a deterrent;

— and, on the other hand, on the development of broadly-based co-operation in the fields of economics, science and technology, environmental protection and culture in order to create a network of mutual dependencies which supports security through the interdependence of mutual interests and makes it reliable;

24. Takes as an encouraging sign of readiness to reach agreement on the central issue of co-existence of the nations of Europe the statements made at the 27th Soviet Communist Party Congress that, in view of modern technology, European security is indivisible;

25. Considers that, to this end, use should be made of both bilateral co-operation between the Soviet Union and the Community and its member states and co-operation under multilateral agreements and conventions and all other forums in which both sides participate;

générale, les relations avec la Communauté, de sortir de l'isolement que l'Union Soviétique s'est imposé vis-à-vis de l'économie mondiale, d'acquérir plus d'attrait en tant que partenaire commercial et de coopérer avec la Communauté et les pays de l'Alliance atlantique pour la solution de problèmes humanitaires et de sécurité;

18. Est dès lors convaincu du fait que les changements progressifs amorcés par les dirigeants soviétiques peuvent également être dans l'intérêt de la Communauté et de ses Etats membres, si ces changements débouchent de fait sur une ouverture du système soviétique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;

19. Invite la Communauté et ses Etats membres à saisir toutes les chances offertes par la politique soviétique de réforme pour garantir la paix et développer les relations dans le sens d'une coopération plus étroite et d'une plus grande confiance réciproque;

20. Est convaincu du fait qu'à l'ère nucléaire il incombe conjointement à l'Est et à l'Ouest de prévenir tout conflit et que la paix en Europe suppose, à long terme, que tous les peuples puissent exercer leur droit à l'autodétermination et, ainsi, vivre en sécurité, en dépit de systèmes sociaux différents;

21. Souligne à cet égard que la sécurité ne repose pas seulement sur l'équilibre des forces militaires entre les Etats et les alliances, mais également sur la stabilité des rapports sociaux à l'intérieur des Etats, et qu'il ne peut y avoir de stabilité lorsque la liberté est opprimée à l'intérieur et que l'équilibre entre les Etats repose constamment sur de nouveaux efforts d'armements;

22. Rappelle, à cet égard, les engagements que l'Union Soviétique comme la Communauté et ses Etats membres ont contractés dans le cadre de l'Acte final de la CSCE;

23. Rappelle ses décisions sur la réalisation de l'Union politique et sur les dimensions politiques d'une stratégie européenne de sécurité, selon lesquelles la politique européenne en matière de sécurité doit reposer à la fois sur une capacité de défense et sur des dispositions favorables à la détente, c'est-à-dire:

— d'une part, sur la poursuite d'un désarmement contrôlé et équilibré, en ce compris la réduction asymétrique des forces conventionnelles, l'élimination des armes chimiques et la réduction équilibrée des arsenaux nucléaires, l'objectif étant, pour les deux camps, de ne maintenir qu'une défense suffisamment dissuasive;

— et, d'autre part, sur le développement d'une vaste coopération dans les domaines de l'économie, des sciences et de la technologie, de la protection de l'environnement et de la culture, afin de mettre en place un réseau de dépendances réciproques, qui assoie et assure la sécurité par l'interdépendance d'intérêts convergents;

24. Voit dans les déclarations faites lors du 27e Congrès du PCUS, selon lesquelles la sécurité européenne est «indivisible» compte tenu des techniques modernes, un signe encourageant qui augure de bonnes dispositions à l'égard d'un accord sur les questions fondamentales intéressant la coexistence des peuples en Europe;

25. Juge nécessaire, à cet effet, que soient exploitées la coopération bilatérale entre l'Union Soviétique et la Communauté ainsi que ses Etats membres et la coopération intervenant dans le cadre d'accords et de conventions multilatéraux, ainsi que les autres enceintes dans lesquelles les deux parties sont représentées;

II. *As regards the improvement of relations in the field of trade, technology and environmental protection*

26. Advocates the conclusion of a comprehensive co-operation and trade agreement between the Community and the Soviet Union and points out that it would regard such an agreement as a significant international agreement within the meaning of Rule 34 of the Rules of Procedure and hence wishes to participate in the negotiations on its conclusion;

27. Stresses that the Community should also conclude comprehensive trade and co-operation agreements with the other European states, apart from the Soviet Union, belonging to the Council for Mutual Economic Assistance (CMEA);

28. Is aware that the export of certain goods from the Community is subject to restrictions, endorses as wide as possible a trade in the field of advanced technology and supports export restrictions only on goods of real strategic importance;

29. Welcomes the decisions taken in Paris in January 1988 to cut the COCOM list and calls on the Commission and the governments of the member states to use their influence to ensure that COCOM lists are further shortened and, in conjunction with this, that there is greater transparency for companies and more effective verification of compliance with the restrictions;

30. Points out that, to date, trade with the Soviet Union has also been hampered by that country's poor range of competitive manufactured goods and by certain foreign trade structures which originate in the Soviet economic and social system;

31. Recognises, in the economic reforms introduced so far, signs of greater flexibility, decentralised decision-making and technological innovations but considers that more far-reaching measures are necessary to facilitate international trade, for instance the convertibility of the rouble and fiscal policies favouring direct investment by Community firms;

32. Hopes for co-operation in all areas of joint interest which fall within the Community's sphere of activities and urges that, once official relations have been established, a comprehensive list should be drawn up of possible areas of co-operation and specific problems, such as the financing of East-West commercial transactions, and mutual information on the potential for and limits of economic, scientific and technological co-operation thereby extended;

33. Stresses above all the Community's great interest in improvements in environmental protection measures in the Soviet Union, since it is affected by many instances of environmental pollution, regards closer co-operation in the field of advanced environmental protection technology as essential and calls on the Soviet Union, on the basis of the existing Convention on Long-range Transboundary Air Pollution (Economic Commission for Europe, Geneva) and the Convention on the Protection of the Ozone Layer (Vienna), to step up its co-operation with the Community and its

II. *En ce qui concerne le développement des relations dans les domaines des échanges commerciaux, de la technologie et de la protection de l'environnement*

26. Préconise la conclusion d'un accord de commerce et de coopération de vaste portée entre la Communauté et l'Union Soviétique et souligne qu'il considère un tel accord «comme un accord international d'importance significative» au sens de l'article 34 de son règlement, et qu'il souhaite par conséquent être associé à sa conclusion;

27. Souligne que, outre l'Union Soviétique, la Communauté devrait également conclure des accords globaux de commerce et de coopération avec les autres Etats européens appartenant au Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM);

28. Est conscient du fait que les exportations de certains biens en provenance de la Communauté sont soumises à des restrictions; se prononce pour des échanges aussi ouverts que possible dans le domaine des technologies de pointe et préconise que seuls les biens revêtant une importance stratégique réelle soient soumis à des restrictions à l'exportation;

29. Se félicite des décisions prises à Paris, en janvier 1988, tendant à réduire les listes du COCOM et invite la Commission et les gouvernements des Etats membres à s'employer, dans la mesure de l'influence qu'ils peuvent exercer, à obtenir de nouvelles réductions des listes du COCOM, tout en assurant une plus grande transparence pour les entreprises et en rendant plus efficaces les contrôles concernant le respect des restrictions prévues;

30. Souligne que les échanges commerciaux avec l'Union Soviétique ont également été entravés jusqu'à présent par le niveau réduit de l'offre soviétique en produits finis compétitifs, ainsi que par certaines structures de commerce extérieur liées au système économique et social soviétique;

31. Voit dans les réformes économiques introduites jusqu'ici des éléments allant dans le sens d'une plus grande souplesse, d'un processus décisionnel décentralisé et de l'innovation technologique; estime cependant que des mesures plus poussées, comme la convertibilité du rouble et des mesures fiscales favorisant l'investissement direct par des entreprises de la Communauté, sont nécessaires pour faciliter les échanges internationaux;

32. Souhaite une coopération dans tous les domaines d'intérêt commun pour lesquels la Communauté est compétente et suggère de dresser, après l'établissement de relations officielles, un inventaire détaillé des domaines possibles de coopération et des problèmes particuliers se posant, comme le financement d'opérations commerciales Est-Ouest, et d'améliorer ainsi l'information réciproque sur les possibilités et les limites de la coopération économique, scientifique et technologique;

33. Souligne notamment le grand intérêt que la Communauté porte à un renforcement des mesures de protection de l'environnement en Union Soviétique, étant donné qu'elle est concernée par de nombreuses atteintes à l'environnement, et estime qu'une coopération plus étroite s'impose également en ce qui concerne les technologies avancées de protection de l'environnement; invite l'Union Soviétique, sur la base des premiers accords existant en matière de coopération pour la lutte contre la pollution atmosphérique à longue distance (Commission économique pour l'Europe de

member states on environmental issues, for example in maintaining the ecological balance in the Baltic;

34. Welcomes the Soviet Union's readiness, after the nuclear accident at Chernobyl, to increase the exchange of information and co-operation in the peaceful use of atomic energy, recognises in the IAEA convention on rapid information and assistance in the event of nuclear accidents initial examples of specific co-operation which must still be considerably expanded;

35. Recognises the enormous potential for the Community and its member states on the one hand and the Soviet Union on the other to co-operate in research and welcomes the co-operation initiated in the development of a nuclear fusion reactor for electricity generation (ITER) under the auspices of the IAEA as an important step forward;

— In the field of security

36. Points out that, since 1973, the Community and European Political Co-operation have contributed to the CSCE process and recalls its explicit support for that process;

37. Considers negotiations on more far-reaching confidence-building and security-promoting measures in Europe to be just as urgent and important as negotiations between the United States and the USSR on the reduction of strategic nuclear weapons systems and expects the European countries to be more heavily involved therein;

38. Welcomes the INF agreement signed on 6 December 1987 by the United States and the USSR as the first commitment to achieve the abolition, with on-the-spot verification, of an entire class of weapons which were principally designed for use on European territory;

39. Recalls, however, its repeated demands for further disarmament measures in Europe, in particular:

— an agreement on short-range nuclear weapons, combined with the abolition of the imbalance in conventional weapons and the achievement of a balance at the lowest possible level of armament;

— a ban on and the destruction of chemical and biological weapons;

40. Regards the offer made by the Political Consultative Committee of the Warsaw Pact in May 1987 on the mutual clarification and adaptation of the military doctrines of the two alliances as encouraging and believes that its seriousness should be tested by a corresponding Western proposal;

41. Calls on the Community and its member states within the Western Alliance not to reject outright or react defensively to the many security and disarmament policy options put forward by the Soviet leadership but to test the seriousness of their intentions by presenting practical counter proposals;

Genève) et de la Convention relative à la protection de la couche d'ozone (Vienne), à intensifier sa coopération en matière de protection de l'environnement avec la CEE et ses Etats membres, par exemple en ce qui concerne la préservation de l'équilibre écologique de la mer Baltique;

34. Se félicite des bonnes dispositions manifestées par l'Union Soviétique après la catastrophe de Tchernobyl pour ce qui est de renforcer les échanges d'informations et la coopération dans le domaine de l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire; estime que les accords conclus dans le cadre de l'AIEA, concernant l'information rapide et l'assistance en cas d'accidents nucléaires, constituent des premiers exemples d'une coopération concrète qu'il faut encore développer considérablement;

35. Reconnaît le potentiel élevé de coopération en matière de recherche existant entre la Communauté et ses Etats membres, d'une part, et l'Union Soviétique, d'autre part, et approuve, en tant que grand pas en avant, la coopération amorcée pour le développement, dans le cadre de l'AIEA, d'un réacteur de fusion nucléaire destiné à la production d'énergie (ITER);

— en matière de sécurité

36. Souligne que la Communauté et la Coopération politique européenne apportent déjà, depuis 1973, une contribution au processus de la CSCE, et rappelle qu'il soutient énergiquement ce processus;

37. Estime que la mise en œuvre de négociations portant sur des mesures plus poussées de confiance et de sécurité en Europe est aussi importante et urgente que les négociations entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, concernant la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques, et souhaite à cet égard une participation accrue des Etats européens;

38. Se félicite de l'accord INF signé le 8 décembre 1987 entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, en ce sens qu'a été pris pour la première fois l'engagement de supprimer, avec contrôle sur place, toute une catégorie d'armes qui étaient essentiellement conçues pour être utilisées sur le territoire européen;

39. Rappelle cependant les demandes qu'il a maintes fois formulées dans le sens de mesures plus poussées de désarmement en Europe, notamment:

— la conclusion d'un accord sur les armes nucléaires de courte portée, en liaison avec la suppression des déséquilibres en matière d'armes conventionnelles, et l'établissement d'un équilibre reposant sur le niveau d'armement le plus faible possible;

— l'interdiction et la destruction des armes chimiques et biologiques;

40. Estime que l'offre du Comité politique consultatif des Etats membres du Pacte de Varsovie, faite en mai 1987, concernant l'information réciproque et la coordination des doctrines militaires des deux alliances, constitue un pas encourageant, et que le sérieux de cette offre devrait être testé à la faveur d'une proposition occidentale appropriée;

41. Invite la Communauté et ses Etats membres, dans le cadre de l'Alliance atlantique, à ne pas adopter une position de rejet global ou une attitude défensive face aux diverses propositions des dirigeants soviétiques concernant la politique de sécurité et de désarmement, mais à en éprouver le sérieux en présentant de leur côté des offres concrètes;

— *In the field of co-operation on international issues and with the Third World*

42. Is pleased to note that the Soviet Union has finally begun to withdraw its intervention troops from Afghanistan in accordance with the timetable agreed under the Geneva Accord of April 1988;

43. Welcomes the clearly increased interest of the Soviet Union in taking part in multilateral co-operation to solve world trade problems, in supporting an active role for the United Nations, in making a contribution to the campaign against hunger and underdevelopment in the world and in co-operating with the West in the settlement of regional conflicts, such as the war between Iran and Iraq and in southern Africa;

44. Welcomes the willingness of the Soviet Union, which has hitherto provided hardly any aid, to co-operate in drafting guidelines for making available for development projects in the Third World the resources released as a result of disarmament, recalls its positive opinions on a policy of that nature and calls on the member states and on European Political Co-operation to give similar support;

III. *As regards the organisation of relations*

45. Stresses the great importance it attaches to the development of normal and constructive relations as equal partners between the European Community and the Soviet Union;

46. Takes the view that the basic conditions for the establishment of diplomatic relations between the Soviet Union and the Community exist;

47. Assumes that the Soviet Union now unconditionally recognises the reality of the Community, and that this includes the application of Community law to West Berlin;

48. Calls on the Foreign Ministers of the Community member states meeting in European Political Co-operation (EPC) to establish as part of their foreign policy a regular and wide-ranging political dialogue with the Soviet Union on the development of relations and maintaining peace in Europe; considers it appropriate for this dialogue to be held within the same framework as contacts with other important third countries and groups of states and calls on the Soviet Union to take up the dialogue at a high political level;

49. Confirms its decision of January 1987 to the effect that, once official relations are established between the Community and the Soviet Union, it will establish independent relations with the Supreme Soviet and takes the invitation issued to its President to pay a visit to the Supreme Soviet as a sign that the latter, too, is interested in such relations;

50. Welcomes the Soviet Union's willingness to hold a detailed exchange of views with the European Parliament on humanitarian and other issues, in particular in connection with and in preparation for discussion of human rights issues at the CSCE conference, and calls on its Bureau to make arrangements for such a dia-

— *en matière de coopération concernant les questions internationales et avec le tiers monde*

42. Prend acte avec satisfaction du fait que l'Union Soviétique a enfin entamé le retrait de ses troupes d'intervention d'Afghanistan, conformément au calendrier arrêté dans le cadre de l'accord de Genève d'avril 1988;

43. Se félicite de l'intérêt visiblement accru que l'Union Soviétique manifeste pour ce qui est de participer à la coopération multilatérale pour la solution de problèmes ayant trait au commerce mondial, de favoriser un rôle plus actif des Nations Unies, de contribuer à la lutte contre la faim et le sous-développement dans le monde et de coopérer avec les pays occidentaux pour le règlement de conflits régionaux comme la guerre entre l'Iran et l'Irak ainsi qu'en Afrique australe;

44. Se félicite du fait que l'Union Soviétique, qui jusqu'à présent n'a guère fourni d'aide au développement, soit disposée à collaborer à l'élaboration de principes directeurs en vue d'affecter les ressources libérées par les mesures de désarmement à des actions de développement dans le tiers monde; rappelle les avis positifs qu'il a émis à l'égard d'une telle politique et invite les Etats membres et la Coopération politique européenne à soutenir de même cette politique;

III. *En ce qui concerne l'organisation des relations*

45. Souligne la grande importance qu'il accorde au développement de relations normales et constructives de partenaires égaux entre la Communauté européenne et l'Union Soviétique;

46. Estime que les conditions nécessaires à l'établissement de relations diplomatiques entre l'Union Soviétique et la Communauté sont réunies;

47. Présume que, maintenant, l'Union Soviétique reconnaît pleinement la réalité de la Communauté et que cela inclut l'application du droit communautaire à Berlin-Ouest;

48. Invite les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la Communauté, réunis dans le cadre de la Coopération politique européenne (CPE), à établir avec l'Union Soviétique, en matière de politique extérieure, un dialogue politique régulier et global portant sur le développement des relations et le maintien de la paix en Europe; estime utile à cet égard de mettre en place le même cadre que pour les contacts avec d'autres pays tiers et groupes d'Etats importants, et invite l'Union Soviétique à établir le dialogue à un niveau politique élevé;

49. Confirme sa décision de janvier 1987 de développer également ses propres relations avec le Soviet suprême, après l'établissement de relations officielles entre la Communauté et l'Union Soviétique, et estime que l'invitation adressée à son Président de se rendre en visite au Soviet suprême dénote l'intérêt que cette instance porte également à de telles relations;

50. Se félicite du fait que l'Union Soviétique soit disposée à procéder avec le Parlement européen à un échange de vues détaillé sur des problèmes humanitaires et autres, notamment dans le contexte et en préparation de l'examen de questions ayant trait aux droits de l'homme dans le cadre des conférences de la CSCE, et

logue once official relations have been established with the Supreme Soviet;

51. Instructs its President to forward this resolution to the Commission, the Council, the Foreign Ministers of the member states meeting in European Political Co-operation and the Presidium of the Supreme Soviet in the Soviet Union.

invite son Bureau à préparer la voie à un tel dialogue après l'établissement de relations officielles avec le Soviet suprême;

51. Charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la Coopération politique européenne et au Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.